

# Rapport Financier semestriel 2024

**Caisse Régionale  
Crédit Agricole Mutuel  
Alpes Provence**



<b>Examen de la situation financière et du résultat Juin 2024.</b>	<b>4</b>
<b>1. La situation économique</b>	<b>4</b>
1.1. Environnement Economique & Financier global	4
1.2. Environnement local & positionnement de la Caisse Régionale sur son marché	6
1.3. Activité de la Caisse Régionale	7
1.4. Les faits marquants	7
<b>2. Analyse des comptes consolidés</b>	<b>8</b>
2.1. Présentation du groupe Crédit Agricole Alpes Provence	8
2.2. Contribution des entités du groupe Crédit Agricole Alpes Provence au résultat consolidé	8
2.3. Résultat consolidé	8
2.4. Bilan consolidé et variation des capitaux propres	8
2.5. Activité et résultat des filiales	10
<b>3. Analyse des comptes individuels</b>	<b>11</b>
3.1. Résultat financier sur base individuelle	11
<b>4. Capital social et sa rémunération</b>	<b>12</b>
Les parts sociales	12
Les Certificats Coopératifs d'Associé	12
Les Certificats Coopératifs d'Investissement	12
<b>5. Evènements postérieurs à la clôture et perspectives pour le Groupe Caisse Régionale</b>	<b>13</b>
5.1. Evènements postérieurs à la clôture	13
5.2. Les perspectives 2024	13
<b>6. Informations diverses</b>	<b>13</b>
6.1. Information spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisées par l'Assemblée générale du 26 Mars 2024	13
6.2. Calendrier de publication des résultats	14
<b>Facteurs de risques et informations prudentielles</b>	<b>15</b>
<b>1. Informations prudentielles</b>	<b>15</b>
1.1. Composition et pilotage du capital	15
<b>2. Facteurs de risques liés à la Caisse Régionale Alpes Provence et à son activité</b>	<b>16</b>
1.2. Risques de crédit et de contrepartie	16
1.2.1. La Caisse Régionale est exposée au risque de crédit de ses contreparties	16
1.2. Les Risques Financiers	18
1.3. Les Risques opérationnels et risques connexes	20
1.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue	22
1.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale	26
1.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	27
<b>3. Gestion des Risques</b>	<b>29</b>
3.1. Risque de crédit	29
3.2. Risque de marché	34
3.3. Gestion du bilan	36
3.4. Les risques opérationnels	38
3.5. Les risques juridiques	39
3.6. Les risques de non-conformité	40
<b>Comptes consolidés au 30/06/2024</b>	<b>41</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>42</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>42</b>
<b>BILAN ACTIF</b>	<b>44</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>44</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>45</b>

<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....</b>	<b>47</b>
<b>1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés .....</b>	<b>47</b>
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	47
1.2 Principes et méthodes comptables .....	47
<b>2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.....</b>	<b>48</b>
2.1 Principales opérations de structure .....	48
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2024 .....	48
2.3 Autres événements significatifs de la période .....	48
<b>3 Risque de crédit.....</b>	<b>49</b>
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période .....	49
3.2 Expositions au risque souverain .....	56
<b>4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....</b>	<b>57</b>
4.1 Produits et charges d'intérêts .....	57
4.2 Produits et charges de commissions .....	58
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	58
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	59
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	59
4.6 Produits (charges) nets des autres activités .....	59
4.7 Charges générales d'exploitation .....	59
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	60
4.9 Coût du risque .....	60
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	60
4.12 Impôts.....	61
4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	62
<b>5 Informations sectorielles .....</b>	<b>63</b>
<b>6 Notes relatives au bilan .....</b>	<b>63</b>
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	63
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	63
6.3 Actifs financiers au coût amorti.....	64
6.4 Passifs financiers au coût amorti.....	65
6.5 Immeubles de placement .....	66
6.6 Ecarts d'acquisition.....	66
6.7 Provisions .....	66
6.8 Dettes subordonnées .....	67
6.9 Capitaux propres .....	67
<b>7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....</b>	<b>68</b>
<b>8 Reclassements d'instruments financiers .....</b>	<b>69</b>
<b>9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses.....</b>	<b>69</b>
9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	69
9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 .....	72
9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti.....	74
<b>10 Parties liées .....</b>	<b>74</b>
<b>11 Événements postérieurs au 30 juin 2024.....</b>	<b>75</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>76</b>
<b>Attestation du responsable de l'information financière semestrielle .....</b>	<b>79</b>

# Examen de la situation financière et du résultat Juin 2024.

## 1. La situation économique

### 1.1. Environnement Economique & Financier global

#### ■ Retrospective premier semestre

Aux **États-Unis**, la « résilience » qui a caractérisé l'économie en 2023 s'est largement maintenue au début de l'année 2024. Si la croissance a ralenti au premier trimestre à 1,3% (taux trimestriel annualisé), l'analyse de ses composantes livre une image plus positive : une grande partie du ralentissement provient en effet des composantes volatiles (stocks et exportations nettes) alors que la demande domestique privée résiste et progresse encore de 2,8%. Couplée au dynamisme du marché du travail, la moindre sensibilité à court terme aux taux d'intérêt (assainissement des bilans, coût d'endettement figé à un niveau durablement bas) a permis à la croissance de mieux résister au resserrement monétaire le plus agressif depuis plusieurs décennies (hausse du taux des Fed Funds de 525 points de base en un peu moins d'un an et demi pour atteindre 5,50% en août 2023).

Malgré la désinflation, la résistance du prix des services a justifié une inflation toujours trop tenace pour que la politique monétaire soit assouplie. Si l'inflation totale a surpris en juin grâce à la baisse des prix de l'énergie, elle est en effet restée soutenue (3% sur un an) tout comme l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie, 3,3% sur un an). Le processus de désinflation est néanmoins visible sur toutes les composantes : les prix des biens sous-jacents baissent encore un peu plus (de -1,8% sur un an), tandis que le taux d'inflation des services sous-jacents (services hors énergie) tombe à son plus bas niveau depuis avril 2022 (5,1% sur un an). Même si la hausse du prix des services reste élevée, ces nouvelles sur l'inflation sont plutôt rassurantes.

En **Chine**, selon les données tout juste publiées pour le deuxième trimestre, la croissance du PIB s'est significativement infléchie (passant de 1,5% à 0,7% en variation trimestrielle) pour atteindre 5% sur un an. Le ralentissement de la croissance donc s'est révélé plus important que prévu. Il reste imputable à la faiblesse de la demande interne : consommation des ménages et investissement atones car affectés par la crise du secteur immobilier dont les perspectives restent baissières. Les exportations nettes contribuent encore positivement à la croissance mais leur support tend à diminuer.

Dans la **zone euro**, la croissance du premier trimestre 2024 (0,3% en variation trimestrielle) a accéléré par rapport à une année 2023 en quasi-stagnation. Une accélération qui mérite d'être remise en perspective car elle ne gomme pas les effets des chocs passés, notamment liés à la guerre en Ukraine. Ainsi, au premier trimestre 2024, le PIB de la zone euro demeurerait un peu inférieur au niveau auquel il « aurait pu prétendre » si la tendance enregistrée entre la crise souveraine et celle du Covid (c'est-à-dire de 2013 à 2019) s'était maintenue. Quoi qu'il en soit, laissant un acquis de croissance pour 2024 (0,3%), la croissance a surpris favorablement : une bonne surprise principalement motivée par l'accélération des exportations nettes, alors que la demande intérieure se repliait et que le processus de déstockage s'accroissait. La croissance modeste de la consommation privée, la stagnation de la consommation publique et le repli marqué de l'investissement se sont traduits par une demande domestique faible. L'absence d'accélération de la consommation des ménages a déçu : en dépit de la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, l'arbitrage semble s'être encore fait en faveur de l'épargne.

En **France**, au premier trimestre 2024, la croissance trimestrielle s'est établie à 0,2% : elle a été tirée par la consommation et le commerce extérieur alors que l'investissement s'est légèrement replié pour le deuxième trimestre consécutif et que le déstockage a continué de peser sur la croissance. L'acquis de croissance pour 2024 s'élève à 0,6% à l'issue du premier trimestre.

La désinflation de l'ensemble de la zone euro s'est poursuivie malgré quelques « déconvenues ». En mai, l'inflation a en effet légèrement accéléré (à 2,6% sur un an, à rapprocher de 6,1% en mai 2023) en raison, essentiellement, d'effets de base sur les prix de l'énergie et des transports en Allemagne. Quant à l'inflation sous-jacente, portée par la résistance des prix des services (4,1% sur un an soit une contribution de plus de 1,8 point à l'inflation totale), elle s'est redressée à 2,9%.

En termes de **politique monétaire**, dès le début de l'année, les membres de la Fed et de la BCE se sont évertués à tempérer les anticipations des marchés trop optimistes quant au calendrier et à l'ampleur des baisses futures de taux.

Aux **Etats-Unis**, notre scénario n'a jamais supposé une baisse précoce et massive des taux directeurs. Au « pivot » espéré par les marchés qui tablaient en janvier 2024 sur un taux des Fed Funds se repliant à 3,65% en décembre 2024, il a de longue date privilégié le « plateau » : installation durable des taux directeurs à un niveau élevé. Or, face à une inflation résistante, une croissance encore vigoureuse et un marché du travail seulement un peu moins dynamique, la Fed a laissé le taux des Fed Funds inchangé (à 5,50%). A l'occasion de son audition par le Congrès (rapport semestriel de politique monétaire, début juillet), le discours du président de la Fed, J. Powell, s'est un peu infléchi. Soulignant que les données récentes apportaient des « signes clairs » de ralentissement du marché du travail, il a précisé que l'inflation élevée n'était pas le seul risque. Il a de nouveau affirmé qu'il était nécessaire d'avoir plus de données confirmant la tendance désinflationniste, tout en notant que les taux baisseraient avant que l'inflation ne soit revenue à 2%.

Le statu quo américain n'a pas empêché la **BCE** d'amorcer un timide assouplissement monétaire en juin en procédant à sa première baisse de taux depuis septembre 2019 : une baisse de 25 points de base largement attendue et portant les taux de dépôt, de refinancement et de facilité de prêt marginal à, respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Bien que l'inflation excède encore la cible de

2%, la BCE a regardé le chemin déjà accompli dans le processus désinflationniste et la baisse des anticipations d'inflation. Elle n'a en outre pas fourni d'indications sur la trajectoire des taux à venir. De plus, malgré la baisse des taux d'intérêt, l'orientation de sa politique monétaire demeure restrictive, toujours destinée à promouvoir la modération de la demande domestique pour éviter que les entreprises ne transmettent les hausses des coûts salariaux aux prix.

Après avoir parié sur une détente monétaire rapide suscitant un mouvement de baisse marquée à partir d'octobre 2023, **les taux d'intérêt** se sont légèrement redressés à la faveur d'une inflation résistante justifiant de différer les assouplissements monétaires. Aux Etats-Unis, les taux de swap à deux ans (4,60% fin juin) et dix ans (3,40% fin juin) ont, de concert, augmenté de 60 pb en six mois. Dans la zone euro, ces deux mêmes taux se sont lentement redressés jusqu'à la baisse des taux directeurs de la BCE en juin occasionnant une légère baisse. Fin juin, les taux de swap à deux et dix ans en zone euro atteignaient respectivement environ 3,20% et 2,80%, soit des hausses respectives de 42 et 35 pb au cours du premier semestre. Au cours de la même période, le rendement souverain allemand à 10 ans (Bund) s'est redressé de 45 pb à 2,45% fin juin. Alors que la prime de risque offerte par l'Italie par rapport au Bund s'est resserrée (de 10 pb à 158 pb fin juin), le spread français s'est écarté de près de 30 pb pour atteindre 80 pb fin juin, en raison de l'incertitude liée à la dissolution de l'Assemblée nationale. Quant aux marchés **actions**, alors que l'indice S&P 500 a encore affiché une excellente performance (enregistrant une hausse de plus de 15% au cours du premier semestre), l'indice européen (Eurostoxx 50) a progressé de 8,5% tandis que le CAC 40 n'augmentait que de 1,5%. Enfin, la dépréciation de l'**euro** face au dollar a été limitée à 1,6% au cours du semestre écoulé. L'appréciation du dollar tient à plusieurs facteurs dont la résistance de l'économie américaine malgré des signes de fléchissement, la différence de tempo dans l'assouplissement monétaire avec l'avance prise par la BCE, la perspective de victoire éventuelle de D. Trump à l'élection présidentielle.

## ■ Perspectives

Le scénario économique et financier a été élaboré alors que planaient des incertitudes politiques d'intensité variable destinées à être levées soit très rapidement (élections législatives en France), soit plus tardivement (élection présidentielle américaine). Alors que le second événement est de nature à structurer/altérer significativement les grandes lignes d'un scénario mondial, le premier est moins susceptible d'en abîmer la « colonne vertébrale ». Dans la zone euro, une accélération de la croissance soutenue par la consommation privée reste valide. Les craquements apparus aux États-Unis semblent de nature à infléchir sans toutefois faire plonger la croissance qui pourrait, de nouveau, se révéler résistante.

**Aux Etats-Unis**, si l'impact dépressif de la politique monétaire a été bien moins violent qu'il n'était redouté, il n'en a pas pour autant disparu : ses effets se déploient dans le temps. Hausse de la dette des entreprises à refinancer à des taux plus élevés en 2024 et 2025, remontée progressive du taux hypothécaire effectif, croissance des impayés sur d'autres types de dettes (cartes de crédit, crédit automobile...), évaporation de l'épargne excédentaire, notamment celle des ménages modestes, taux d'épargne de retour sur des niveaux très faibles : tels sont les premiers « craquements » qui conduisent à toujours inscrire une récession « douce » à la charnière des années 2024-2025. Après 2,5% en 2023, notre scénario table donc sur une croissance de 2,0% en 2024 et de seulement 0,4% en 2025 en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 grâce à la baisse des taux d'intérêt : une croissance en repli assortie d'un scénario alternatif dans lequel l'économie ferait preuve d'une résistance de nouveau surprenante. En ligne avec un ralentissement, le recul de l'inflation devrait se poursuivre en empruntant une trajectoire graduelle et irrégulière. L'inflation globale passerait sous la barre des 3% durant l'été pour osciller entre 2,5% et 3% au second semestre 2024. En 2025, après une baisse en début d'année, elle se stabiliserait autour de 2,4%, excédant ainsi l'objectif de la Fed (2%) jusqu'à la fin de l'année 2025.

**En Chine**, notre projection de croissance (4,7% en 2024, 4,2% en 2025 couplés à une inflation moyenne très faible, de 0,5% puis 1,4%) reste plus conservatrice la cible officielle de 5% en raison des nombreuses incertitudes pesant sur le scénario. À court terme, les principaux risques sont liés à la montée des mesures protectionnistes côté américain, mais surtout européen. Essentiellement politique, la hausse des droits de douane annoncée par Joe Biden sur les produits emblématiques exportés par la Chine (panneaux solaires, batteries, véhicules électriques) aura peu de conséquences économiques. Celle que vient d'annoncer l'Union européenne sur les véhicules électriques est déjà bien plus douloureuse. L'UE comptait pour 40% des exportations chinoises de véhicules électriques en 2023. Enfin, une victoire de Trump ouvrirait la voie à de nouvelles hausses sur l'ensemble des importations chinoises qui seraient taxées à hauteur de 60%. Il pourrait également s'attaquer plus fermement aux pratiques de contournement des droits de douane (via des pays tiers comme le Mexique ou le Vietnam). La question du soutien budgétaire à l'économie demeure donc cruciale. Le troisième plénum, réunion du Parti dédiée aux questions économiques, se tiendra en juillet et devrait conduire à dévoiler de nouvelles mesures de soutien à l'immobilier.

**Dans la zone euro**, si les élections européennes ont confirmé les grands équilibres de la représentation parlementaire européenne, l'incertitude liée au scrutin en France introduit un risque baissier. Dessiné et chiffré à « politique inchangée », avant la dissolution de l'Assemblée nationale, notre scénario central n'intègre pas ce risque et conserve son hypothèse-clé : le principe d'une accélération de la croissance tirée par la consommation privée est maintenu, malgré la prudence encore affichée par les consommateurs et une fin de parcours désinflationniste qui s'annonce plus erratique. Le repli de l'inflation, dont les bienfaits sont déjà visibles, est désormais un peu moins aisé et manifeste : cela tient, surtout, à l'inertie de l'inflation dans les services, témoin des pressions retardées sur les coûts salariaux, liées à la récupération plus tardive des pertes passées de pouvoir d'achat dans des négociations salariales. Enfin, la consommation constitue le premier moteur de la reprise mais celle-ci pourrait être accompagnée d'une demande extérieure un peu plus soutenue, grâce à la diffusion du cycle manufacturier mondial (résilience de la demande finale et reconstitution des stocks), permettant au PIB de la zone euro de progresser de 0,8% en 2024 et de 1,5% en 2025.

**En France**, l'accélération prévue au second semestre devrait permettre à la croissance d'atteindre un rythme identique à celui de 2023 (soit 1,1% en moyenne annuelle) avant de se redresser légèrement (1,3% en 2025). Le commerce extérieur devrait contribuer positivement à la croissance en 2024 (à hauteur de 0,9 point de pourcentage) et l'existence de marges de rattrapage (dans le secteur aéronautique notamment) devrait continuer de soutenir les exportations. La croissance resterait toutefois principalement portée par la consommation des ménages (à +1,1% en 2024 et +1,3% en 2025), encouragée par les gains de pouvoir d'achat, gains permis par la croissance encore soutenue des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation. L'inflation au sens de l'indice des prix à la consommation se replierait, en effet, à 2,3% en moyenne annuelle en 2024 puis à 1,5% en 2025.

En termes de **politique monétaire**, aux Etats-Unis, les chiffres d'inflation signalant sa convergence lente vers la cible, la résistance de la croissance, la bonne tenue de l'emploi malgré des signes récents de faiblesse, invitent à la prudence et militent en faveur d'un assouplissement plus tardif. La **Fed** aura besoin d'un peu plus de temps afin d'être convaincue que l'inflation converge indiscutablement vers 2% avant de procéder à une première baisse des taux directeurs. Celle-ci pourrait intervenir en septembre et serait suivie d'une autre baisse en décembre : la baisse cumulée serait toujours de 50 points de base en 2024. En 2025, l'assouplissement pourrait être plus agressif, totalisant 150 points de base au cours des trois premiers trimestres : une telle prévision repose cependant sur un scénario économique relativement pessimiste. Si l'économie et le marché du travail résistent mieux que prévu, la Fed peut adopter un rythme de baisse plus graduel.

Le statu quo américain n'a pas empêché la **BCE** d'entamer son assouplissement monétaire qui se poursuivra, sauf en cas de pressions fortement baissières sur l'euro ou de reprise nettement plus dynamique et, surtout, plus inflationniste que prévu. L'inflation, totale mais aussi sous-jacente, devrait converger vers 2% au cours de la seconde moitié de 2025 et autoriser la BCE à prolonger le desserrement monétaire engagé en juin (baisse de ses taux de 25 points de base). Notre scénario retient un assouplissement graduel et continu : la BCE baisserait son taux de dépôt de 25 points de base chaque trimestre jusqu'en septembre 2025 pour le ramener à 2,50%, notre estimation du taux neutre.

Quant aux **taux d'intérêt**, ils devraient subir des pressions haussières modérées. En effet, le thème de l'assouplissement monétaire flotte dans l'air depuis longtemps. Qu'ils soient entamés ou qu'ils se profilent (tout en s'éloignant, comme aux États-Unis...), les assouplissements ne sont ainsi pas une assurance de baisse des taux d'intérêt. Plusieurs facteurs, dont le risque rampant d'inflation et l'augmentation possible du taux neutre, plaident en faveur d'un maintien, voire d'une hausse modeste.

Aux **États-Unis**, nos prévisions de taux ont été revues en légère hausse sur l'ensemble de la courbe. Pour le taux souverain à dix ans, nous tablons à présent sur 4,30% à la fin de 2024, puis 4,05% à la fin de 2025. La révision à la hausse du taux à long terme signalée dans les dots plots mérite d'être notée. Figé à 2,50% entre 2019 et 2023, ce taux a été relevé pour le deuxième FOMC consécutif, de 2,5625% en mars à 2,75%. Cette révision reflète la possible hausse du taux neutre, susceptible d'être liée à des facteurs tels que la « démondialisation » et le ralentissement de la demande de titres du Trésor par les banques centrales mondiales, les fonds souverains et les institutions financières nationales.

Dans la **zone euro**, la BCE a entamé un mouvement de baisse de ses taux directeurs qui devrait se poursuivre. Or, les marchés anticipent pleinement ce cycle d'assouplissement monétaire et tablent sur un repli du taux de dépôt vers 2,50%. Dans un contexte de relatif optimisme sur la croissance européenne, de déficits publics encore élevés (une procédure pour déficit excessif concerne la Belgique, la France et l'Italie : ces pays doivent présenter un plan de réduction des déficits d'ici septembre), les rendements souverains européens ont peu de chance de baisser surtout si la Fed retarde le début de son propre cycle d'assouplissement. Notre scénario retient un rendement allemand à dix ans proche de 2,65% fin 2024. A la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en France, alors que les spreads étaient serrés, l'ajout d'une prime de risque politique (sans risque de redénomination de la dette) s'est traduit par un écartement du spread français par rapport au Bund jusqu'à plus de 80 points de base. Cet écart OAT-Bund risque d'osciller au gré des incertitudes politiques susceptibles de ne pas être levées rapidement, en l'absence de majorité parlementaire claire.

Enfin, les paramètres américains, résistance monétaire de la Fed et possible victoire de Trump à l'élection présidentielle, sont globalement favorables au **dollar**. Viennent ensuite des histoires singulières telles que le risque politique pour la zone euro, la détérioration de la situation budgétaire en Amérique latine ou, *a contrario*, le portage favorable pour certaines devises asiatiques ou européennes hors zone euro. Notre scénario retient une dépréciation modeste de l'euro à 1,05 dollar fin 2024.

### ■ Événements postérieurs à l'arrêté des comptes qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 30 Juin 2024

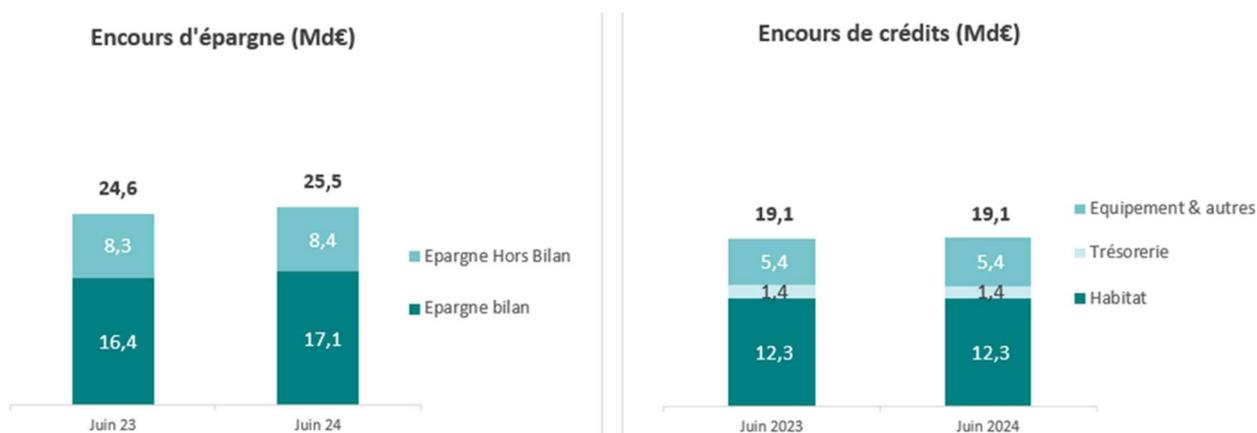
Néant

## 1.2. Environnement local & positionnement de la Caisse Régionale sur son marché

En 2024, le Crédit Agricole Alpes Provence poursuit son engagement mutualiste au service des clients et de la société

- Une activité de banquier, investisseur et conseil utile pour accompagner la croissance et les transitions du territoire
- Une résilience financière avérée du modèle d'affaires et des ambitions de développement confortées
- Une qualité de l'actif qui se maintient et un renforcement global du niveau de couverture qui se poursuit
- Un bilan de liquidité solide et une solvabilité très au-delà des exigences prudentielles

### 1.3. Activité de la Caisse Régionale



Au 30 juin 2024, dans un environnement économique et de marché revêtant toujours de nombreuses incertitudes (croissance, politique monétaire, situation politique et ses conséquences économiques), **la Caisse régionale a poursuivi l'accompagnement volontariste du développement du territoire et les investissements de ses acteurs économiques dans une perspective de long terme** tant s'agissant des financements qu'en matière de gestion de l'épargne et de la protection globale des personnes et de leur patrimoine. Au premier semestre, ce sont ainsi 18 000 nouveaux clients qui ont fait confiance à la Caisse régionale et alors que la demande de crédits habitat reste faible par les conséquences de l'inflation, **3 250 projets habitat locaux ont été accompagnés par la Caisse régionale.**

Ainsi, l'accompagnement des investissements de tous nos clients permettent de maintenir **l'encours de crédits à l'habitat et à faire croître de 1,6% de ses encours de crédits d'équipement.** Par ailleurs, sous l'effet d'une offre diversifiée et largement fléchée, distribuée dans une démarche de conseil personnalisé, **l'encours de collecte progresse de 3,5 % sur un an** dont 12,9% sur les livrets règlementés et 10,5 % sur la collecte monétaire<sup>1</sup>.

Enfin, la Caisse régionale a poursuivi le **développement de l'équipement de ses clients**, en premier lieu s'agissant des produits d'assurance dont le portefeuille de contrats a progressé de 3,3 % depuis juin 2023.

### 1.4. Les faits marquants

#### ■ FCT Crédit Agricole Habitat 2024

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 27 mars 2024. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour un montant de 1,67 milliard d'euros. Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (61%) et établissements de crédit (39%)) pour un montant de 750 M€. Dans le cadre de cette titrisation, les 39 Caisses régionales et LCL ont cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 1 665,75 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Elles ont souscrit pour 166,7 millions d'euros de titres subordonnés (pour les 2 parties de l'émission) et pour 750 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale Alpes Provence a cédé, à l'origine, des crédits habitats pour un montant de 24M€ au FCT Crédit Agricole 2024. Elle a souscrit pour 10.8M€ de titres seniors et 2.4M€ de titres subordonnés.

#### ■ Evolution du périmètre de consolidation :

Néant

#### ■ Pilier 2 - Globe

Les nouvelles règles fiscales internationales établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024. Le premier exercice d'application de ces règles est l'exercice 2024.

Sur la base des dispositions de la Directive européenne adoptée fin 2022 et sa transposition dans les pays de l'union européenne, le Groupe a procédé à une estimation de l'impôt complémentaire GloBE au titre du 1er semestre 2024. Compte tenu des résultats non matériels de cette estimation, le Groupe n'a pas prévu la comptabilisation d'un montant d'impôt complémentaire GloBE au 30 juin 2024.

En outre, conformément aux amendements à la norme IAS 12, publiés le 23 mai 2023 par l'IASB et adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés liés à la mise

<sup>1</sup> Collecte monétaire à vue ou à terme

en œuvre des règles GloBE.

## 2. Analyse des comptes consolidés

### 2.1. Présentation du groupe Crédit Agricole Alpes Provence

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence présente des comptes consolidés. En accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, la société mère, dite « entité consolidante » est composée de la Caisse Régionale et de ses 73 Caisses Locales.

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence
- 73 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- 2 filiales immobilières portant les actifs immobiliers d'exploitation : SNC CAAP IMMO, & SAS CAAP IMMO GESTION
- La filiale SAS CAAP Création, qui intervient sous forme de prise de participations en capital dans les projets innovants du territoire ;
- Les 3 Fonds dédiés : Cap Régulier 1, Cap Régulier 2 et Cap Régulier 3
- Les Sociétés Techniques de Titrisation représentant la quote-part de la Caisse Régionale dans les FCT CA Habitat 2020, 2022 et 2024 issues des opérations de titrisation des créances habitat des caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020, mars 2022 et avril 2024.
- La filiale CAAP Immo Invest exerçant une activité de gestion patrimoniale et foncière
- La Filiale Sofipaca SA, société de capital-risque détenue conjointement avec la caisse régionale Provence Côte d'Azur et dont l'objet est de mener des investissements minoritaires sur des opérations de développement et de transmission
- La filiale CAAP Transitions et le FPCI CAAP Transitions Energétiques qui portent les projets de transition énergétique sur le territoire de la caisse régionale.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de la société Sofipaca qui est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

### 2.2. Contribution des entités du groupe Crédit Agricole Alpes Provence au résultat consolidé

Compte tenu de leur taille modeste, les filiales contribuent faiblement à l'activité et au résultat du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence comme en témoigne le tableau suivant :

(en K€)	Caisse régionale	Caisses locales	FCT CA Habitat	Filiales immo.	Fonds dédiés	Capital investissement	Total
<b>Produit Net Bancaire</b>	250 650	7 596	4 347	1 247	2 055	-311	<b>265 584</b>
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	105 569	7 660	4 347	1 082	2 055	-726	<b>119 987</b>
<b>Résultat Net</b>	80 740	5 346	3 154	913	1 492	616	<b>92 261</b>

### 2.3. Résultat consolidé

Le Résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence atteint pour sa part 92.3 millions d'euros en hausse de 14% par rapport au 1er semestre 2023 :

(en M€)	30/06/2024	30/06/2023	Variation (M€)	Variation (%)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>265,6</b>	<b>256,1</b>	<b>9,5</b>	<b>4%</b>
Charges générales d'exploitation	-137,4	-138,7	1,3	-1%
DAP	-8,2	-8,4	0,3	-3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>120,0</b>	<b>109,0</b>	<b>11,0</b>	<b>10%</b>
Coût du risque	-18,0	-21,3	3,3	-15%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>102,0</b>	<b>87,7</b>	<b>14,3</b>	<b>16%</b>
Quote part du résultat des entreprises MEE	1,4	3,5	-2,1	-61%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,2	0,0	-0,2	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>103,1</b>	<b>91,2</b>	<b>12,0</b>	<b>13%</b>
Impôts sur les bénéfices	-10,9	-10,0	-0,9	9%
<b>Résultat net</b>	<b>92,3</b>	<b>81,2</b>	<b>11,1</b>	<b>14%</b>

### 2.4. Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Le total bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence représente 26 232 millions d'euros, en progression de 1 % sur la période.

#### ■ Actif :

En M€	30/06/2024	31/12/2023	Variation (M€)	Variation (%)
CAISSE, BANQUES CENTRALES	115,0	110,6	4,4	4%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	477,4	360,5	116,9	32%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	69,4	68,3	1,1	2%
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	408,0	292,2	115,9	40%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	478,1	420,9	57,1	14%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 972,9	1 878,7	94,2	5%
INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	151,1	159,6	-8,5	-5%
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1 821,8	1 719,1	102,7	6%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	23 046,7	22 914,2	132,5	1%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 269,0	3 209,5	59,5	2%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	18 842,7	18 810,7	32,0	0%
TITRES DE DETTES	934,9	894,0	40,9	5%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-438,1	-348,5	-89,5	26%
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	115,8	109,2	6,6	6%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	226,9	201,3	25,6	13%
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0,0	0,0	0,0	
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	40,7	39,3	1,4	3%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	92,2	96,0	-3,8	-4%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104,6	103,6	0,9	1%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,1	0,0	0,1	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>26 232,3</b>	<b>25 885,8</b>	<b>346,5</b>	<b>1%</b>

La progression de l'actif sur le premier semestre 2024 se concentre principalement sur les agrégats suivants :

- Les actifs financiers à la juste valeur progressent de 32% (+116.9M€) avec notamment la souscription du véhicule échéancé Amundi pour 100M€.
- Les instruments dérivés de couverture affichent une hausse de 57M€, soit 14% en lien avec l'évolution des taux à la hausse. Cette évolution est à lire avec la progression de l'agrégat « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » aussi bien à l'actif qu'au passif, matérialisant l'ajustement de la valorisation du portefeuille d'actifs macro-couverts
- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, +94.2M€ soit +5 % : cette évolution est principalement liée à une revalorisation favorable des titres fédéraux et nationaux notamment, sur la participation SAS Rue La Boétie (+35M€) et SACAM Mutualisation (+19.4M€). A noter également la capitalisation de l'avance octroyée à la SAS Rue La Boétie (+30M€) dans le cadre de son programme de relation.
- Les prêts et créances sur les établissements de crédit : +59.5M€ avec le passage à l'actif du compte courant CACIB (+274M€), la diminution des comptes monétaires à terme (-129M€) nets de la révision du montant des prêts/emprunts evergreen (+205M€), la baisse du compte de dépôt LCR (-243 M€) en lien notamment avec le remboursement des dernières lignes du TLTRO. A noter également la modification de la matérialisation de l'engagement de garantie par les CR à CASA au titre des certificats d'associés du FGDR qui est désormais remplacé par un dépôt de garantie à l'actif du bilan (13M€).
- Les opérations avec la clientèle sont en légère hausse (+0,17%) sur le S1 2024, consécutive au ralentissement des réalisations sur le volet habitat observée sur la fin du T4/début T1 et qui repart en positif sur le T2 notamment avec les ventes privées réalisées sur le deuxième trimestre.
- Les titres de dettes au coût amorti progressent de 40.9M€, en accord avec la politique d'investissement en fonds propres de la Caisse Régionale Alpes Provence.
- Les immeubles de placement : -3.8M€ soit -4%. Cette diminution est principalement liée à des cessions d'immobilisations de la filiale CAAP Immo Invest.

## ■ Passif :

En M€	30/06/2024	31/12/2023	Variation (M€)	Variation (%)
BANQUES CENTRALES				
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	68,5	65,7	2,8	4%
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	68,5	65,7	2,8	4%
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	0,0	0,0	0,0	
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	77,5	105,3	-27,8	-26%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	21 799,2	21 669,9	129,3	1%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	12 093,4	12 195,7	-102,3	-1%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	9 037,6	8 813,0	224,7	3%
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	668,1	661,2	6,9	1%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-12,1	-6,6	-5,5	84%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	13,2	0,9	12,3	1307%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	913,1	808,1	105,1	13%
PROVISIONS	75,0	74,3	0,7	1%
DETTES SUBORDONNEES	0,0	0,0	0,0	
TOTAL DETTES	22 934,3	22 717,6	216,7	1%
CAPITAUX PROPRES	3 298,0	3 168,2	129,8	4%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3 297,4	3 167,6	129,8	4%
CAPITAL ET RESERVES LIEES	732,7	727,5	5,1	1%
RESERVES CONSOLIDEES	1 972,9	1 882,0	90,8	5%
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	499,6	441,6	58,0	13%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	92,3	116,4	-24,1	-21%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	0,5	0,6	-0,1	-11%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>26 232,3</b>	<b>25 885,8</b>	<b>346,5</b>	<b>1%</b>

La progression du passif sur le premier semestre 2024 se concentre principalement sur les agrégats suivants :

- Instruments dérivés de couverture : -27.8M€ : cette évolution se lit avec celles observées sur le poste d'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux au passif et à l'actif, ainsi que la variation des dérivés de couverture à l'actif.
- Les dettes envers les EC baissent de 102.3M€ sur la période avec notamment le remboursement des dernières lignes du TLTRO III (-396M€) et la révision du montant des prêts/emprunts Evergreen (+205M€)
- Les dettes envers la clientèle augmentent de 224.7M€. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse des DAT (+255M€) compensée partiellement par une baisse des DAV clientèle (-19M€), baisse qui se ralentit sur le deuxième trimestre.
- Les comptes de régularisation augmentent de 105.1M€ (+13%) en lien avec les opérations de collatéral (+114M€).
- Les provisions sont stables sur le semestre (+1%).
- Les capitaux propres augmentent de 129.8M€ sur le premier semestre 2024 sous l'effet du résultat 2024 en formation (+92.3M€), la variation de juste valeur en fonds propres de l'exercice (+57M€), l'augmentation du capital des caisses locales (+5.5M€) et la part non conservée du résultat 2023 (-25.8M€).

## 2.5. Activité et résultat des filiales

**Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse Régionale & STT)**

Filiales	30/06/2024			
	Total des dettes	dont dettes contractualisées avec une entité consolidée	Capitaux propres	Taux d'endettement
CAAP IMMO GESTION	30 524	30 524	64 416	47%
CAAP IMMO INVEST	14 218	14 218	137 277	10%
CAAP IMMO			16 897	0%
CAAP CREATION			24 612	0%
CAAP TRANSITIONS	9 359	9 359	11 371	82%

Les dettes des filiales correspondent à des avances en compte courant octroyées par la caisse régionale ou des emprunts souscrits auprès de la caisse régionale.

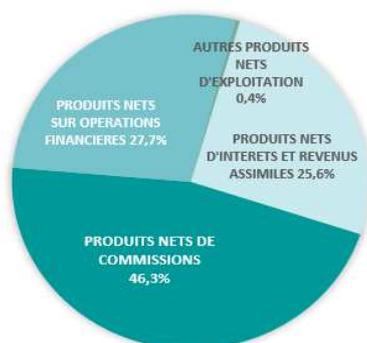
### 3. Analyse des comptes individuels

#### 3.1. Résultat financier sur base individuelle

(en M€)	30/06/2024	30/06/2023	Variation (M€)	Variation (%)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>257,1</b>	<b>247,2</b>	<b>9,8</b>	<b>4%</b>
Charges générales d'exploitation	-140,1	-139,4	-0,8	1%
DAP	-4,3	-4,0	-0,3	6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>112,7</b>	<b>103,9</b>	<b>8,8</b>	<b>8%</b>
Coût du risque	-17,1	-20,8	3,7	-18%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>95,6</b>	<b>83,1</b>	<b>12,5</b>	<b>15%</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	-0,3	0,1	-0,4	-377%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>95,3</b>	<b>83,2</b>	<b>12,1</b>	<b>15%</b>
Impôts sur les bénéfices	-13,4	-10,0	-3,4	34%
<b>FRBG</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>81,9</b>	<b>73,1</b>	<b>8,7</b>	<b>12%</b>

#### ■ Le Produit Net Bancaire

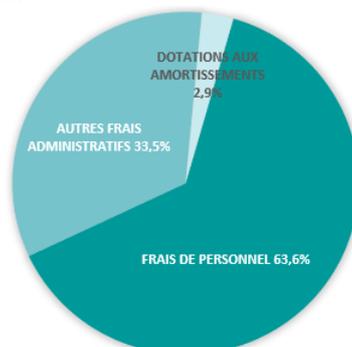
Dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, le Produit Net Bancaire s'élève à 257,1 millions d'euros. Toujours pénalisé par l'impact négatif de la hausse des taux sur la marge (augmentation de la charge de refinancement, renchérissement de la collecte clientèle), le PNB bénéficie toutefois de la dynamique d'équipement de nos clients pérennisant la croissance des commissions nettes de rétrocession (+1,5 % vs. juin 2023). Le PNB affiche ainsi une hausse de 4%, et sous-tend la préservation du pouvoir d'achat des ménages emprunteurs en leur garantissant la stabilité du prix de leurs crédits à taux fixe. Il se décompose comme suit :



- Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés s'élèvent à 65,9 millions d'euros et représentent 25,6% du total PNB
- Les produits nets de commissions représentent 46,3% du PNB et s'établissent à 119 millions d'euros. La Caisse Régionale a poursuivi l'équipement de ses clients en assurance des biens et des personnes, assurance vie et prévoyance.
- Les produits nets sur opérations financières s'établissent à 71,2 millions d'euros à mi année en progression de 17%. Cette hausse s'explique notamment par la distribution de dividendes de SAS Rue la Boétie de 60,4 millions d'euros vs 48,1 millions d'euros en 2023.

#### ■ Les charges de fonctionnement

Ventilation des charges générales d'exploitation :



Les charges de fonctionnement augmentent de 0,7 %, traduisant une politique ambitieuse de partage de valeur incluant, outre les dispositifs d'intéressement et de participation, des mesures de soutien du pouvoir d'achat des salariés (charges de personnel hors intéressement en hausse de 2 %), allant de pair avec une gestion frugale des autres coûts fixes, et bénéficiant notamment de la baisse

des cotisations FRU et FGDR (-2,2 M€ vs. juin 2023)

### ■ Le Résultat Brut d'Exploitation

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, la Caisse Régionale dégage ainsi un résultat brut d'exploitation de 112.7 millions d'euros en hausse de 8.5%.

### ■ Coût du risque, RNAI et FRBG

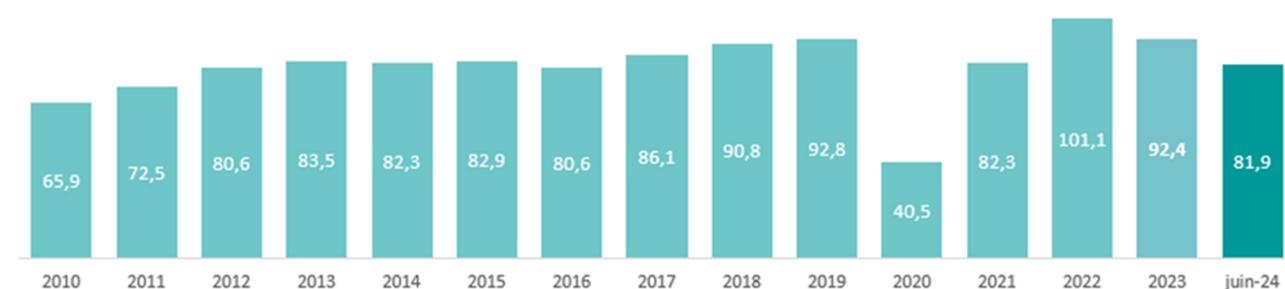
Preuve de la résilience de l'actif de la banque sur tous les marchés, le coût du risque est en baisse vs. juin 2023 (-17.1 M€ en 2024 vs. -20.8 M€ en 2023), en lien avec une incidence moindre des provisions individuelles de la Caisse Régionale (dotation 7,2 M€ à fin juin 2024 vs. dotation de 15.9 M€ à fin juin 2023). Au demeurant, la couverture des créances B1 et B2 augmente (dotation de 13,7 M€ à fin juin 2024 vs. dotation de 4,7 M€ à fin juin 2023), portant les provisions IFRS 9 à 226,2 M€ (soit 1,18% de l'encours).

Par ailleurs, alors que les défaillances d'entreprises en France sont orientées à la hausse et que la demande de crédit baisse, le taux de l'encours crédit en défaut stable à un niveau faible (1,66 % au 30/06/2024 vs 1,63 % au 31/12/23), couvert de surcroît à un niveau toujours très prudent de 53,5 %. Au global, le niveau de provision constitué au titre du risque de crédit s'élève à 396,6 M€, auxquelles s'ajoutent 107,2 M€ de Fonds pour Risques Bancaires Généraux (aucune dotation au 1<sup>er</sup> semestre 2024) reconnu en normes françaises portant le niveau de couverture global de l'actif clientèle à 2,65 % (vs. 2,57 % au 31/12/2023).

### ■ Le Résultat Net

Après prise en compte de la charge fiscale, le Résultat Net individuel s'élève à 81,9 M€ (+11,9 % vs. juin 2023).

Résultat Net en millions d'euros



## 4. Capital social et sa rémunération

Renvoi sur les annexes consolidées 6.9

### Les parts sociales

En euros	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
2023	0,58	-	2 821 706
2022	0,41	-	1 991 584
2021	0,34	-	1 647 560

(\*) Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

Les parts sociales représentent 65.3 % du capital de la Caisse Régionale et détiennent 100% des droits de vote en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration de décembre 2023 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 26 Mars 2024 de rémunérer les parts sociales de la Caisse régionale détenues par les caisses locales au taux maximum autorisé pour l'exercice 2023.

### Les Certificats Coopératifs d'Associé

En euros	dividende unitaire	Abattement*	Montant global
2023	3,72	-	6 970 338
2022	4,07	-	7 626 578
2021	3,31	-	6 202 450

(\*) Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

Au 31 décembre 2023, les CCA sont intégralement détenus par SACAM Mutualisation, et représentent 25,1% du capital de la Caisse Régionale. La rémunération du CCA est calculée sur la base de 30 % du résultat, prorata de son poids dans le capital.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 26 Mars 2024 un dividende unitaire de 3.72 € pour l'exercice 2023.

### Les Certificats Coopératifs d'Investissement

Après un détachement de dividende de 3.72€ en avril 2024 (vs 4.07€ en 2023), le Certificat Coopératif d'Investissement Alpes

Provence se valorisait à 73 € au 30 juin 2024.

## 5. Evènements postérieurs à la clôture et perspectives pour le Groupe Caisse Régionale

### 5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

### 5.2. Les perspectives 2024

Dans un environnement économique toujours incertain, le Crédit Agricole Alpes Provence, Banque Coopérative, accompagne chacun de ses clients dans une perspective de temps long. Toutes les équipes de la Caisse Régionale sont mobilisées pour soutenir l'économie du territoire, développer sa croissance et se positionner comme un moteur de ses transitions (économiques, sociétales et environnementales). La Caisse Régionale, aux côtés de ses clients, diversifie ses activités et conforte ses outils pour conseiller, financer et protéger tous les acteurs du territoire : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités.

Dans le cadre d'un « Pacte Coopératif Territorial » à dimension sociétale et environnementale, l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale a attribué en 2024 près de trois millions d'euros répartis par tiers à la Fondation Crédit Agricole Alpes Provence, à ses fonds de dotation CAAP INNOV ECO et CCEUR TERRITOIRE pour le soutien au développement et à l'innovation économique et à des actions de soutien spécifiques conduites sur le territoire.

Fidèle à ses valeurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence continuera d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société, avec la force de son modèle de banque régionale coopérative et mutualiste.

## 6. Informations diverses

### 6.1. Information spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisées par l'Assemblée générale du 26 Mars 2024

<b>Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2023</b>	<b>9 230</b>
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	0
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	5 431
Dont objectif d'annulation	3 799
<b>Nombre de CCI achetés au cours de l'exercice 2024</b>	<b>8 906</b>
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	0
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	2 512
Dont objectif d'annulation	6 394
<b>Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)</b>	<b>12 639</b>
Dont Couverture des engagements pris envers les salariés	0
Dont Animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	6 245
Dont objectif d'annulation	6 394
<b>Nombre de CCI éventuellement réalloués à d'autres objectifs</b>	<b>0</b>
<b>Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2024</b>	<b>74,36</b>
<b>Valeur des CCI acquis en 2024 évalués aux cours d'achat</b>	<b>662 226</b>
<b>Montant des frais de négociation</b>	<b>952</b>
<b>Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2024</b>	<b>3 733</b>
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	0
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	3 733
<b>Cours moyen des CCI cédés en 2023</b>	<b>73,94</b>
<b>Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2024</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 30/06/2024</b>	<b>14 403</b>
<b>Valeur nette comptable unitaire de l'action</b>	<b>76,16</b>
CCI acquis en couverture des engagements pris envers les salariés	0
CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité	76,47
CCI acquis en vue d'annulation	76,04
<b>Valeur nette comptable globale des CCI</b>	<b>1 097 002</b>
<b>Valeur nominale du CCI</b>	<b>15,25 €</b>
<b>Pourcentage du capital social détenu par la Caisse régionale au 30/06/2024</b>	<b>0,19%</b>

(1) Pour le contrat de liquidité, il s'agit de la somme brute du nombre de CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées à :

- Animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI
- Annuler les titres rachetés par voie de réduction de capital

## **6.2. Calendrier de publication des résultats**

Cf. fichier déposé par la Caisse régionale Alpes Provence sur le site de l'AMF indiquant les publications [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

# Facteurs de risques et informations prudentielles

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Alpes Provence est exposée. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque de la Caisse régionale Alpes Provence et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses régionales »), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

## 1. Informations prudentielles<sup>2</sup>

### 1.1. Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/particulier/informations/infos-reglementees.html>

#### Situation au 30 Juin 2024

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2024	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 707 255</b>	<b>1 718 784</b>
dont Instruments de capital et réserves	3 202 861	3 136 237
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 495 606)	(1 417 453)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>1 707 255</b>	<b>1 718 784</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>28 604</b>	<b>27 611</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>1 735 859</b>	<b>1 746 396</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>8 343 518</b>	<b>8 026 019</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>20,46%</b>	<b>21,42%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>20,46%</b>	<b>21,42%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>20,80%</b>	<b>21,76%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>22 153 063</b>	<b>22 176 826</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>7,71%</b>	<b>7,75%</b>

Au 30 Juin 2024, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

<sup>2</sup> En cours de validation

## 2. Facteurs de risques liés à la Caisse Régionale Alpes Provence et à son activité

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposé la Caisse Régionale :

(Actifs pondérés en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Risque de crédit	7 673	7 385	7 208
Risque de règlement livraison	0	0	0
Risque opérationnel	575	573	592
Risque de marché	0	0	0
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	96	68	81
<b>Total des actifs pondérés</b>	<b>8 344</b>	<b>8 026</b>	<b>7 881</b>

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés dans la présente partie sous les catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

### 1.2. Risques de crédit et de contrepartie

#### 1.2.1. La Caisse Régionale est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait encore augmenter par rapport aux taux historiquement bas de la période post-Covid et la Caisse Régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2024, l'encours de crédit en capital (classe de notation baloise) était de 19 126 millions d'euros. Celle-ci est répartie à hauteur de 79% sur la clientèle de détail, 21 % sur les entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière. Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse Régionale était de 4 885 millions d'euros au 30 Juin 2024. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 318 Millions d'euros.

#### 1.1.1. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par la Caisse Régionale lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur

trésorerie. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale.

Au 30 juin 2024, l'encours de crédit s'élevait à 19.1 milliards d'euros. Le montant des créances douteuses et litigieuses en Capital s'élevait à 318 millions d'Euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions en capital, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 386,6 millions d'euros dont 226,2 Millions d€ au titre des provisions IFRS.

### **1.1.2. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale pourrait être contraindre d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale.

Au 30 juin 2024, l'encours de crédit en capital était sur les entreprises de 2 274 Millions d'euros, sur les collectivités publiques et assimilées de 1 172 Millions d'euros et 616 Millions d'euros sur la promotion immobilière.

### **1.1.3. La Caisse régionale pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

Les expositions crédit de la Caisse Régionale Alpes Provence sur des secteurs spécifiques auxquelles elle est exposée sont détaillées dans le paragraphe « gestion des risques » du rapport de gestion.

La filière « habitat » s'élève au 30 juin 2024 à 11 485 Millions d'euros, la filière « crédit à la consommation » 662 Millions d'euros soit près de 63.5 % des expositions au risque de crédit de la Caisse Régionale Alpes Provence.

La filière « professionnels » représente à cette même date une exposition de 2 241 Millions d'euros et la filière « agriculture » 545 Millions d'euros.

Se référer au paragraphe « Gestion des risques crédit »

### **1.1.4. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale**

La capacité de la Caisse régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Se référer à la note 3 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

### **1.1.5. La Caisse Régionale est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où elle exerce ses activités**

La Caisse Régionale Alpes Provence est exposée au seul risque-pays France, territoire où elle exerce son activité, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers.

Se référer au paragraphe « Gestion des risques crédit »

### **1.1.6. La Caisse Régionale est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe Risques financiers.

## 1.2. Les Risques Financiers

### 1.2.1. Le resserrement de la politique monétaire devrait être arrivée à son terme mais continue d'impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale Alpes Provence

En raison de la forte poussée inflationniste, la Banque centrale européenne (la "BCE") a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire entre juillet 2022 et septembre 2023 : elle a remonté ses taux directeurs de 450 points de base (pb) en quatorze mois et elle a mis fin aux réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme (APP) en juillet 2023 ; de même, sur le second semestre 2024, elle réduira progressivement les réinvestissements des tombées de son Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP) pour y mettre un terme fin 2024. La réduction du bilan de la BCE s'opère également via les remboursements des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO). Ceux-ci procuraient des financements longs à coût réduit aux banques. En conséquence du resserrement monétaire, les taux de swap ont fortement progressé en 2022 et la courbe des taux est inversée depuis fin 2022. La tendance haussière a persisté mais de manière moins nette et les évolutions ont été plus erratiques, au gré des chiffres d'inflation et des anticipations quant au calendrier de la baisse des taux par la BCE. Celle-ci a opéré une première baisse de ses taux directeurs en juin 2024 et devrait rester très prudente dans la poursuite de ce mouvement qui devrait être très graduel. Cette prudence combinée à la réduction progressive du bilan de la BCE n'offre pas de potentiel important de baisse des taux d'intérêt. La prime de risque de la France devrait en outre rester sous pression en raison des évolutions politiques.

Les hausses de taux d'intérêt et le resserrement quantitatif de la BCE ont entraîné un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés financiers ou auprès de la clientèle. Parallèlement, sur le marché français dans son ensemble, l'encours de crédit a fortement ralenti et stagne début 2024, sous l'effet de la hausse des taux, avec une baisse de 22 % sur un an de la production nouvelle (ménages et sociétés non financières) sur douze mois à avril 2024, incluant un recul de 40 % pour le crédit habitat aux ménages. Or, si en France la hausse des taux d'intérêt sur les crédits nouveaux est significative, la remontée du taux d'intérêt sur encours est plus lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe et d'une production nouvelle plus faible, retombée aux niveaux de 2015-2016.

Dans ce contexte, la Caisse régionale Alpes Provence pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence dans la collecte de dépôts, hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à un coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits ayant été consentis, sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, de l'inflation et des taux d'intérêt restent entourées d'incertitudes fortes. En premier lieu, si un atterrissage en douceur de l'économie et une dégradation limitée du marché du travail se dessinent aujourd'hui, une nouvelle dégradation de l'activité ne peut pas être complètement exclue, notamment en France en raison des incertitudes politiques qui peuvent entraîner une forme d'attentisme. Ensuite, si l'inflation a nettement reflué depuis l'automne 2022, principalement en raison d'effets de base sur les prix de l'énergie et les prix alimentaires, ainsi que du desserrement des contraintes d'approvisionnement, elle devrait désormais baisser plus lentement et rester assez volatile dans les prochains mois. Enfin, la BCE surveille étroitement l'inflation "sous-jacente" (hors prix volatils), notamment l'inflation dans les services, qui reflue moins rapidement, traduisant la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants à l'ensemble des prix et aux salaires ; ceux-ci connaissent un certain rattrapage vis-à-vis de l'inflation, leur évolution est donc également suivie de près par la BCE. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, notamment en cas de reprise économique plus dynamique qu'anticipé, rendant encore incertaines les perspectives, l'ampleur et le calendrier des baisses des taux à venir, soumettant encore les revenus et les charges de la Caisse régionale Alpes Provence à des aléas importants.

### 1.2.2. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale

La marge nette d'intérêt réalisée par la Caisse régionale Alpes Provence sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale Alpes Provence n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale Alpes Provence ainsi que sa valeur économique.

#### Analyse en valeur économique

À fin mars 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale Alpes Provence est exposée<sup>3</sup>, la valeur économique<sup>4</sup> de la Caisse Régionale Alpes Provence serait positivement affectée à hauteur de + 130 M€ ; à l'inverse, à fin mars 2024, elle serait négativement affectée à hauteur de – 222 M€ sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq

<sup>3</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

<sup>4</sup> Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

ans. ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

### **Analyse en marge nette d'intérêts**

En considérant un horizon de un an et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin mars 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base dans les principales zones où la Caisse Régionale Alpes Provence est exposée (2), la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale Alpes Provence baisserait de - 5M€ ; à l'inverse, à mars 2024, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où la Caisse Régionale Alpes Provence est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale serait en hausse de + 5 M€ en année 1.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission<sup>5</sup> (ou pass-through rate) de 100%, soit une répercussion immédiate et totale de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse Régionale Alpes Provence baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats de la Caisse Régionale Alpes Provence pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

### **1.2.3. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale, ainsi que de la dette du Groupe Alpes Provence, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale Alpes Provence, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale Alpes Provence, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale Alpes Provence au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale Alpes Provence. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale Alpes Provence. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

### **1.2.4. L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale à des risques de marché.**

Les activités de la Caisse Régionale sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France et en Europe essentiellement. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent.

La Caisse Régionale est ainsi exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires.

---

<sup>5</sup> Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

La Caisse Régionale réalise des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes traitant des Risques de marché dans la partie gestion des risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Dans le cadre du ratio de solvabilité, aucun emploi pondéré n'est constaté au titre du risque de marché.

#### **1.2.5. La Caisse Régionale peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La Caisse Régionale supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse Régionale à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

#### **1.2.6. La Caisse Régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives.**

La Caisse Régionale Alpes Provence est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale Alpes Provence est incertain, et si la Caisse Régionale Alpes Provence perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale Alpes Provence s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la caisse régionale Alpes Provence en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2024, la Caisse Régionale Alpes Provence affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 110.02 %<sup>6</sup> supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

#### **1.2.7. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse Régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale. Se référer au paragraphe « Gestion des risques »

Au 30 Juin 2024, la Caisse Régionale ne détient pas de protections achetées sous forme de dérivés de crédits. Le montant notionnel des positions à la vente est nul. L'encours de swaps de macro-couverture s'élève à 7 580 millions d'euros.

### **1.3. Les Risques opérationnels et risques connexes**

Le risque opérationnel de la Caisse Régionale inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. Sur la période allant de 2021 à 2023, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale se répartissent tel que suit : la catégorie "Fraude externe" représente 35 % des pertes opérationnelles, la pratique en matière d'emploi et sécurité (13 %), les dommages occasionnés aux actifs physiques (19 %), la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" (16 %), la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" (12 %) et la catégorie « Interruption de l'activités et dysfonctionnement des systèmes (5 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale s'élevait à 575.10 millions d'euros au 30 juin 2024

---

<sup>6</sup> LCR moyen 12 mois glissants à fin juin 2024.

### 1.3.1. La Caisse Régionale est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

Du 1er janvier à fin juin 2024, le montant de la fraude avérée pour le périmètre consolidé du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence s'élève à 576 K€. La répartition des risques de fraude est la suivante (coût des pertes opérationnelles en date de comptabilisation) :

- Fraude monétique : 78 %
- Gestion des virements : 18 %
- Fraude relative aux chèques : 1 %
- Gestion des retraits : 3 %

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

### 1.3.2. La Caisse Régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyberattaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 4.71 % des pertes opérationnelles totales.

Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 5 % des pertes opérationnelles.

### 1.3.3. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs

que la Caisse Régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 Juin 2024, la Caisse Régionale Alpes Provence a une exigence de fonds propres prudentiels de 65.9 millions d'euros, au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

### **1.3.4. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. La Caisse Régionale pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse Régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer la Caisse Régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse Régionale et géré par le Service Conformité de la Caisse Régionale qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

### **1.3.5. La Caisse Régionale est exposée au risque de payer des dommages intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale dispose de moyens de défense importants la Caisse Régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales et fournir un appui juridique. Les provisions pour litiges représentent 5.1 millions euros au 30 juin 2024.

## **1.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue**

### **1.4.1. La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Alpes Provence**

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient continuer à affecter plus sévèrement l'activité de la clientèle et la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, ou encore les tensions sino-américaines, font peser des risques sur l'économie mondiale,

en particulier sur le commerce mondial et sur les chaînes d'approvisionnement, et en conséquence sur les prix, notamment de certaines matières premières ou de certains composants clés.

- Parmi les nombreuses élections qui se tiennent à travers le monde en 2024, les élections américaines en novembre 2024 paraissent décisives et sont susceptibles de bouleverser les équilibres géopolitiques et économiques mondiaux.
- Les conditions climatiques peuvent impacter également le commerce mondial et les approvisionnements. Des événements climatiques tels que sécheresse, incendies, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner de nouvelles tensions sur les prix.
- La reprise de l'activité en Chine, après la levée des restrictions sanitaires fin 2022, a été décevante, le pays peinant à sortir de la grave crise immobilière qu'il subit et à rétablir la confiance des ménages et des investisseurs, malgré des mesures de soutien. La santé de l'économie chinoise interroge et une dégradation supplémentaire de son économie aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain, ou des droits de douane supplémentaires sur les véhicules électriques chinois mis en place par l'Union européenne. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Les évolutions politiques en France consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 sont susceptibles d'entraîner un écartement et une certaine volatilité du *spread* du taux de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) vis-à-vis du Bund allemand (obligation souveraine allemande) et un niveau des taux d'intérêt plus élevé. Elles peuvent avoir également occasionné un certain attentisme des acteurs économiques, ce qui freinerait l'activité.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à renforcer ou à maintenir plus durablement des politiques monétaires restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier en particulier est fortement impacté par la hausse des taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. La persistance de taux élevés et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse Régionale Alpes Provence mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse Régionale Alpes Provence.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau persistant de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse Régionale Alpes Provence selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

#### **1.4.2. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale Alpes Provence est exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale. Au cours de la période, 100 % du produit net bancaire de la Caisse régionale Alpes Provence a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Alpes Provence intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Alpes Provence, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Alpes Provence les plus exposées au risque de marché.
- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera.
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Alpes Provence, en particulier si la

perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

- Plus globalement, des événements de nature géopolitique ou politiques peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'extension du conflit au Proche-Orient ou encore l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que la Caisse régionale Alpes Provence exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale Alpes Provence à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels la Caisse régionale Alpes Provence a recours. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale qui a baissé en 2023 et de politiques monétaires toujours restrictives, alors que les incertitudes restent fortes mi-2024, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique ainsi créée peuvent conduire les Banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un assouplissement monétaire trop précoce ou trop rapide pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité ;
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies ;
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe ;
- En France, une crise politique et sociale, notamment à la suite de la recomposition de l'Assemblée nationale consécutive aux élections législatives anticipées de juin 2024, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations la Caisse régionale Alpes Provence pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable.

#### **1.4.3. La Caisse Régionale intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse Régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale exerce ses activités. Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complété à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du

26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2024, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du groupe Alpes Provence est de 20.46 % et le ratio global phasé est de 20.80 %.

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment), telle que transposée en droit français (la « DRBB ») et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'amendement A01 de l'URD 2023). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative.
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement « Taxonomie » (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation

d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale, mais son impact pourrait être très important.

## **1.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale**

### **1.5.1. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale Alpes Provence perçoit sur cette activité.

### **1.5.2. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse Régionale opère pourrait affecter les activités de la Caisse Régionale ou entraîner une surimposition de leurs bénéficiaires. Dans une telle situation, la Caisse Régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale est d'autant plus important.

### **1.5.3. La Caisse Régionale est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la caisse régionale Alpes Provence de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la caisse régionale Alpes Provence sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de la caisse régionale Alpes Provence.

Selon le premier axe, les risques environnementaux peuvent avoir des impacts s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de la caisse régionale Alpes Provence. La caisse régionale Alpes Provence est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. La caisse régionale Alpes Provence peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de la caisse régionale Alpes Provence et donc indirectement la caisse régionale Alpes Provence. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la caisse régionale Alpes Provence prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris, de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant

la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la caisse régionale Alpes Provence dans l'exercice de leurs activités. La caisse régionale Alpes Provence pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la caisse régionale Alpes Provence devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

#### 1.5.4. La Caisse Régionale est confrontée à une forte concurrence

La Caisse Régionale Alpes Provence est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail (données au 31 Mars 2024 : 18.2 % de part de marché sur les crédits et 16.5 % sur la collecte).

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale Alpes Provence, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale Alpes Provence et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale Alpes Provence doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

#### 1.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

**a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution

des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2<sup>7</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>8</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

**b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émises par les Caisses Régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.**

<sup>7</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

<sup>8</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

### 3. Gestion des Risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2023, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale Alpes Provence est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité). Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques juridiques, les risques opérationnels et les risques de non-conformité.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2024 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier annuel 2023, pages 114 à 121. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2024.

##### 3.1.1. Exposition

###### Exposition au risque de crédit

Le total des actifs financiers au coût amorti s'élève à 23 047 M€ au 30 Juin 2024 en progression de 0.58 %.

Les prêts et créances sur la clientèle sont 18 843 M€ au 30 Juin 2024, relativement stable par rapport au 31 décembre 2023 (+0.17%). Sur la même période, les encours dépréciés sur base individuelle s'affichent en hausse de 2.4 % s'établissant à 318 M€.

Le taux de couverture des encours dépréciés sur base individuelle s'élève à 53.5 % au 30 juin 2024. La Caisse Régionale poursuit ainsi sa politique de couverture prudente des risques crédit.

###### Concentration

###### Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale Alpes Provence exerce son activité en France sur son territoire.

###### Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La Caisse Régionale Alpes Provence exerce son activité dans le seul métier de la banque de proximité. Les 10 secteurs portant la part la plus importante des encours (au 31 décembre 2023) se répartissent comme suit :

Rang	Secteurs	Poids
1	Immobilier	31%
2	Services non marchands / Secteur public / Collectivités publiques	16%
3	Agriculture et agroalimentaire	9%
4	Divers	9%
5	Santé / Pharmacie	7%
6	Electricité	6%
7	Distribution / Industries de bien de consommation	5%
8	Tourisme / Hôtels / Restauration	3%
9	BTP	3%
10	Maritime	2%
<b>Total</b>		<b>91%</b>

###### Exposition des prêts et créances :

Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

###### Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse Régionale et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

### 3.1.2. Application de la norme IFRS 9 :

#### Evaluation du risque de crédit

Afin de prendre en compte toute évolution dans la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2024.

#### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2024 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios.

#### Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 50%)

Le scénario central est celui d'une forme de « normalisation ». Alors que l'impact de la hausse rapide des taux d'intérêt s'est révélé moins négatif que redouté et que, globalement, les marchés du travail ont bien résisté, les prix à la consommation ont fini par décélérer. Après un net ralentissement, l'activité économique réaccélérerait progressivement à la faveur de la baisse de l'inflation, qui redonne du pouvoir d'achat aux ménages et permet une reprise de la consommation. Dans ce contexte, les banques centrales réduisent graduellement mais prudemment leurs taux directeurs, redonnant un peu de souffle à l'économie.

#### Lente « normalisation » de l'inflation et de la croissance

Aux États-Unis, l'économie a fait preuve d'une résistance inattendue en 2023 qu'explique principalement une moindre sensibilité aux taux d'intérêt : dotés globalement de bilans sains, de nombreux ménages et entreprises ont pu figer le taux de leur endettement à des niveaux durablement bas, autorisant, au moins à court terme, une meilleure absorption qu'anticipé du resserrement monétaire. Toutefois, le montant de la dette des entreprises arrivant à échéance augmente en 2024 et continuera de croître en 2025. L'impact de la hausse des taux d'intérêt pourrait également s'intensifier lentement sur les ménages avec la remontée progressive du taux hypothécaire effectif. Les hausses de taux devraient ainsi « mordre » davantage à l'occasion de refinancements importants de dette à des taux plus élevés, entraînant une récession légère au quatrième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025, une récession seulement en raison, essentiellement, d'une remontée modeste du taux de chômage. Après 2,5 % en 2023, ce scénario table sur une croissance de 1,8 % en 2024 et seulement 0,4 % en 2025, en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 permis par la baisse des taux d'intérêt. Malgré le ralentissement, l'inflation s'est toutefois révélée tenace. La désinflation devrait se poursuivre, mais la perspective d'une récession très modérée et d'une progression des salaires susceptible de rester relativement soutenue plaident en faveur d'une inflation excédant durablement la cible de 2 %.

En zone euro, la croissance a connu un ralentissement marqué. Un mouvement de désinflation est à l'œuvre depuis fin 2022, mais le dernier kilomètre vers la cible de la BCE devrait être plus erratique. La zone euro a évité la récession mais la croissance reste faible et hétérogène au sein de la zone. La bonne tenue du marché du travail, le repli de l'inflation totale (avec un rythme annuel moyen passant de 5,5 % en 2023 vers 2,6 % en 2024 et 2,1 % en 2025) et l'amélioration des conditions de financement permettent d'espérer une reprise de la dépense des agents privés domestiques, notamment de la consommation des ménages. Cela conduit à bâtir un scénario d'un optimisme prudent qui se traduit par une croissance du PIB de 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025 (après 0,5 % en 2023). Si les perspectives à court terme se sont éclaircies sans être brillantes, à plus long terme, des doutes persistent : les questions relatives, d'une part, à la croissance permise par la nouvelle configuration de taux et d'inflation et, d'autre part, le caractère définitif (ou non) de cette nouvelle normalité monétaire restent en suspens. Par ailleurs, le choc négatif de compétitivité lié à la guerre en Ukraine pourrait avoir « abîmé » de façon plus permanente le potentiel de croissance de la zone.

#### Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs

En termes de politique monétaire, le temps est venu de baisser les taux mais avec prudence. Partant d'un niveau très élevé, subissant des chocs et épousant des rythmes de repli un peu chaotiques, l'inflation a conduit les banques centrales à installer leurs taux directeurs sur un plateau durablement élevé.

Après s'être montrée très vigilante, la Fed pourrait débiter un assouplissement monétaire prudent, en procédant à une première baisse de 25 points de base de ses taux au troisième trimestre 2024 puis au quatrième ; la limite supérieure des Fed Funds serait ainsi ramenée à 5,00 % en fin d'année. Avec le recul de la croissance envisagé à la charnière des années 2024-2025, la Fed pourrait accentuer le rythme de ses baisses de taux, ramenant la borne haute à 3,50 % d'ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux.

Quant à la BCE, l'amélioration sur le front de l'inflation lui permet d'amorcer un desserrement monétaire graduel à partir de juin 2024. Elle devrait baisser ses taux de 75 pdb en 2024, puis faire de même en 2025, ramenant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

#### Taux d'intérêt à long terme : une baisse très limitée

Les incertitudes entourant l'inflation ne sont pas entièrement levées en particulier aux États-Unis : il va falloir patienter quelques temps avant de voir les taux longs s'installer sur une trajectoire doucement baissière. Le scénario américain retient des taux à long terme qui ne baisseraient que très graduellement. Le taux des *Treasuries* à dix ans serait d'environ 4,20 % en fin d'année 2024 et de 3,95 % fin 2025.

Dans la zone euro, l'ajustement à la hausse qu'impliquent des anticipations d'assouplissement monétaire un peu trop optimistes, l'absence de récession, mais aussi les déficits budgétaires de nombreux pays importants invitent à ne pas anticiper de baisse nette des rendements des titres d'État européens. Le rendement allemand à dix ans se situerait autour de 2,40 % fin 2024 et de 2,45 % fin 2025. En supposant que se maintiennent les principaux facteurs explicatifs de leur resserrement (assouplissement des conditions financières et moindre volatilité, incitant les investisseurs à se montrer moins adverses aux risques), ce scénario retient des écartements modérés des spreads souverains.

### Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 35 %)

#### Réduction volontaire de la production de pétrole et nouvelle hausse du prix du baril en 2024

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays Opec+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

#### Déclenchement d'un second choc d'inflation

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole (Brent) atteint 140 \$ fin 2024 contre 87 \$ dans le scénario central et 160 \$ dans le scénario adverse sévère ci-dessous. Ce regain de tensions sur les prix énergétiques entraîne une deuxième vague d'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un « surplus d'inflation » de l'ordre de 1,4 point par rapport au scénario central, soit une inflation totale à 4 % en 2024 contre 2,6 % dans le scénario central. Aux Etats-Unis, le choc inflationniste est légèrement moindre, avec un surplus d'inflation de 0,9 point par rapport au scénario central, ce qui fait remonter l'inflation à 3,9 % en 2024 contre 3 % en l'absence de choc.

#### Répercussions sur la production : un coup de frein modéré

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes "discount"), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise du Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur durant cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul de la croissance en zone euro et aux États-Unis en 2024 et en 2025. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (vs +0,7 % dans le scénario central) et de 0,8 % (vs 1,5 %), et celle des États-Unis de 1 % en 2024 (vs +1,8 %) et de 0,3 % en 2025 (vs 0,4 %).

#### Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5 % fin 2024 contre 3,25 % dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3 % fin 2027. La Fed relève également son taux des Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024 (5,75% contre 5% dans le central pour la borne haute). Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3,2 % fin 2024 contre 2,4% en central).

### Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 5 %)

#### Amélioration de la croissance chinoise

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : +5,2 % versus +4,4 % sans le plan de relance, soit un gain de +0,8 point de pourcentage.

#### Hausse de la demande adressée à l'Europe

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2024 et de 0,2 point en 2025. La croissance annuelle serait de 1,3 % au lieu de 0,7 % en central en 2024 et de 1,7 % au lieu de 1,5 % en 2025. Aux Etats-Unis, le soutien additionnel à la croissance

en 2024 serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +2 % au lieu de +1,8 % mais se répercuterait davantage sur 2025 (1,9 % vs 0,4 %).

#### **Réponses des Banques centrales et évolutions financières**

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation en conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

#### **Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" (pondéré à 10 %)**

##### **Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024**

On suppose en amont, un enlisement de la guerre russo-ukrainienne conduisant à un nouveau choc d'inflation. Le conflit perdure avec des offensives infructueuses des deux côtés et aucune perspective de trêve ne se profile à court terme. Surgissent également des problèmes ponctuels d'exportation de céréales ukrainiennes et des tensions sporadiques sur les prix des céréales.

Par ailleurs, on suppose également un regain de tensions, brutales et fortes, sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence entre l'Europe et l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). Il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays Opep+ qui aurait permis d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés du côté du parc nucléaire français accompagnant ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.

Le prix du baril de pétrole atteint 160 dollars fin 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette de 200 à 300 euros/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient respectivement de 101 dollars US/baril et de 123 euros/MWh. Et, dans le scénario central, le prix du baril de Brent est anticipé à \$87/b et celui du gaz à 40 €/MWh en fin d'année 2024.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de vente) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5 %.

##### **Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique**

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient guère de mesures de soutien nationales, après les mesures massives de soutien aux ménages et aux entreprises prises durant la pandémie et la crise énergétique, afin de limiter la détérioration des finances publiques. Il n'y a pas non plus de réponse mutualisée des Etats européens. Les ratios de dette publiques sont en effet déjà très élevés, notamment en France et en Italie, et vont en outre remonter significativement sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique, etc.).

##### **Réponse des Banques centrales**

Le scénario central suppose que les resserrements monétaires aient pris fin en 2023. Dans ce scénario, la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant la borne haute des Fed Funds à 5,75 % en 2024, niveau auquel elle reste jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de dépôt à 4,50 % en 2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans-10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund à 10 ans se situe à 3,85 % (145 points de base – pdb – de plus que dans le scénario central) et 3,00 % fin 2025 (+55 pdb), et le swap 10 ans zone euro à 4,20 % fin 2024 (+125 pdb) et à 3,50 % fin 2023 (+100 pdb).

##### **Récession en zone euro en 2024-2025**

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz par ex) et la remontée des taux. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production et une baisse de la demande qui se traduisent par une dégradation de leur rentabilité même si, dans certains secteurs, la hausse des coûts est répercutée en partie sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Du côté des ménages, le choc inflationniste entraîne une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires, très limitées, ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les faibles hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5 % par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

##### **Choc spécifique France**

En France, les mécontentements (réforme des retraites, etc.) perdurent. Les revendications salariales face à la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique, etc.) entraînant un conflit social sévère (du type crise des "gilets jaunes") et un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de

nouvelles réformes. La hausse des taux l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publics. Le cumul de la crise sociale et de difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

### Chocs financiers

En conséquence, la France est confrontée à une forte hausse de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160 pdb en 2024 et encore 150 pdb en 2025. L'OAT 10 ans atteint 5,45 % fin 2024 et 4,50 % fin 2025. L'Italie souffre également d'une forte hausse du BTP 10 ans et du spread BTP/Bund à 290 pdb fin 2024 et 280 fin 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment le CAC 40, -40 % environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

%	Réf.	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère				
		2023	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
<b>Zone euro</b>																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,7	1,5	1,3	1,3	0,0	0,8	1,3	1,3	1,3	1,7	1,4	1,4	-1,6	-1,3	0,9	0,9	
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,6	2,1	2,2	2,2	4,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,3	2,2	2,2	8,0	5,0	3,5	3,5	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,7	6,5	6,5	6,5	7,0	7,1	6,9	6,9	6,5	6,3	6,3	6,3	7,6	7,9	7,7	7,7	
<b>France</b>																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	1,3	1,5	1,5	-0,2	0,5	1,7	2,0	1,2	1,5	1,5	1,5	-1,9	-1,5	1,3	1,3	
Inflation (CPI) - moyenne annuelle	4,9	2,5	2,1	2,0	2,0	3,8	3,1	2,3	2,1	2,6	2,2	2,0	2,0	7,5	4,5	3,5	3,5	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,9	7,8	7,8	7,8	8,1	8,2	8,1	8,0	7,8	7,7	7,7	7,7	8,0	8,8	8,6	8,6	
OAT 10 ans - fin d'année	2,55	2,95	3,10	3,15	3,15	3,70	3,60	3,20	3,20	2,95	3,10	2,90	2,90	5,45	4,50	3,10	3,10	

### Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

### Evolutions des ECL - données au 30 juin 2024 :

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2024.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle)

#### Structure des encours

Les encours de la Caisse Régionale (EAD) connaissent une baisse des encours clientèle de 67 M€ sur le 1er semestre 2024. Ceci se traduit par une diminution sur les segments grande clientèle de 118 M€, compensée partiellement par une augmentation sur tous segments retail dont particuliers +46 M€ et professionnels/ agriculteurs + 5 M€.

Depuis le début d'année, la structure des portefeuilles a évolué à la faveur de stress locaux, des évolutions de rating avec un poids des contrats en stage 2 plus important. Avec une hausse de +83 M€, les encours sur le stage 2 représentent désormais 747 M€ vs 664 M€ fin 2023. Par ailleurs, les encours en stage 1 ont diminué de 151 M€ sur le semestre pour atteindre 20 011 M€ vs 20 162 M€ fin 2023.

La principale hausse du Stage 2 est localisée sur la banque de grande clientèle (+ 39 M€ sur les professionnels de l'immobilier et +37 M€ pour les entreprises).

Les encours défaillants (stage 3) ont progressé que de +5.7 M€, progression contenue (+1.7%) dans le contexte économique actuel : la hausse est localisée essentiellement sur les professionnels +2.9 M€ et les entreprises +2.2 M€.

#### Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) et les contreparties sensibles (stage 2) ont progressé 13,7 M€ sur le semestre (226,7 M€ au 30 juin 2024 vs 213 M€ au 31 décembre 2023).

Le montant total des corrections de valeurs (provisions affectées et non affectées, hors FRBG) s'établit à 402,4 M€ au 30 juin 2024.

Le montant des provisions résultant de l'application des FLC et FLL est actualisé à chaque arrêté comptable. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la pratique de dépréciation IFRS9 de la Caisse régionale au 30 juin 2024 :

		EAD Crédits Juin 2024	EAD Crédits Taux bucket 2 Juin 2024	Dépréciation IFRS9 Crédits Juin 2024
<b>Corporate</b>	Hors filières	2 166	3,7%	4,6
	Filières	2 772	16,9%	127,8
	<b>Total</b>	<b>4 938</b>	<b>11,1%</b>	<b>132,4</b>
<b>Retail</b>	Hors filières	13 639	9,3%	39,0
	Filières	1 896	29,5%	54,8
	<b>Total</b>	<b>15 535</b>	<b>11,8%</b>	<b>93,8</b>
<b>Total Caisse régionale</b>	<b>Total</b>	<b>20 473</b>	<b>11,6%</b>	<b>226,2</b>

(\*) Les provisions sont calculées sur les données trimestre – 1 mois

### 3.2. Risque de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 128 à 131 du Rapport Financier annuel 2023.

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- **Les taux d'intérêt** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **Les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **Les prix** : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- **Les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

#### Principales évolutions :

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas connu d'évolution majeure au cours du premier semestre 2024.

#### Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et / ou seuils d'alerte : les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (limites par catégorie d'actif, stop alerte).

La production des indicateurs de risque est réalisée hebdomadairement par la cellule Middle-Office (les données sur le stress sont estimées en attente des données communiquées par CASA en décalage d'un mois) dont la revue mensuelle est intégrée au plan de contrôle interne.

#### Indicateurs :

##### Les stress scénari

Le suivi des risques de marché prenant la forme de « stress scénario » est calculé par Crédit Agricole S.A. : via l'outil RiskMetric.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de deux approches complémentaires :

- Les scénarios stress groupe s'appliquant aux portefeuilles JVR, JCR et CAM. Ce stress est élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France (+140 bp) qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques. Ce stress comporte un stress de spread mais pas de choc de taux. Ce scénario est revu annuellement par le CRG.
- Les scénarios stress adverse 1 an ne s'appliquant qu'au portefeuille JVR, JCR et reprend pour chaque facteur de risque (action, spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche permet de stresser l'ensemble du portefeuille de manière corrélée et durcit les chocs appliqués, provoquant une hausse des impacts pour la Caisse Régionale.

Date Arrête	31/05/2024		
Code_Entité	81300		
Libellé_Entité	CR ALPES PROVENCE		
Type_Portfeuille_IFRS	PLA	CAM	JVR
Encours comptable EUR	639	917	630
Plus ou moins value latente EUR	-12	-65	-3
Mark to market EUR	627	852	627
Taille du Portfeuille EUR	636	889	627
VaR EUR	7	21	7
Stress adverse 1 year EUR	-68	-162	-68
Stress Groupe	-36	-60	-36

Ces stress, retraités des positions intragroupe conformément aux consignes du Groupe, sont encadrés par une limite et deux alertes validées par le Conseil d'Administration :

Stress Groupe :	Type Limite	Encours Comptable	Encours valorisés	Limite	Performance	Perte% Limite	Contrôle
Portfeuille JVR-JCR-JVO-JCN	Globale	627 098	627 099	-65 000	-35 799	55%	OK
Portfeuille Coût amorti	Seuil d'alerte	607 042	828 246	-115 000	-69 572	52%	OK
<b>Stress Historique 1 an :</b>							
Portfeuille JVR-JCR-JVO-JCN	Seuil d'alerte	627 098	627 099	-65 000	-67 623	71%	OK

Ainsi, l'impact du scénario catastrophe retenu par la Caisse Régionale est de 67,6 millions d'euros en stress adverse 1 an sur le portefeuille JVR ; et de -35,8 millions d'euros sur le stress groupe pour le portefeuille JVR et de -59,6 millions d'euros sur le portefeuille CAM. Ces informations donnent lieu chaque mois à une communication au Comité Financier de la Caisse Régionale ainsi que chaque semestre au Conseil d'Administration.

#### Les limites par catégories d'actifs

La politique financière définit chaque année une limite d'allocation du portefeuille d'excédent de fonds propres par type d'actifs :

- 8 % sur la gestion alternative
- 10 % sur les marchés actions
- 5% sur les FPCI
- 45 % sur l'obligataire enregistré en titres de placement
- 10% sur l'immobilier

Ces limites sont suivies par le Middle-Office et présentées dans les tableaux de bord mensuels.

Allocation au 30/06/2024	Limite	Réel
ALTERNATIF	8%	0,0%
ACTION	10%	0,0%
FPCI	5%	2,7%
OBLIGATAIRE (PLACEMENT)	45%	25,8%
IMMOBILIER	10%	3,4%

#### Risque Action

Le risque action est la potentialité de pertes sur le portefeuille de placement, dues aux variations des marchés action, et traduites dans le bilan et le compte de résultat par des provisions et des pertes réalisées en cas de revente.

Rappelons qu'en normes comptables françaises les moins-values latentes sont systématiquement provisionnées tandis que les plus-values latentes n'impactent pas le compte de résultat.

Dans le cadre de la gestion de son Banking book, la Caisse Régionale prend des positions sur les marchés actions principalement à travers de fonds. En transparence, cette exposition s'élève à 21,4 M€ au 30/06/2024 et se décompose de la façon suivante :

- 0,4 millions d'euros via des parts d'OPCVM et des actions en direct dont 33 millions d'euros de moins-values latentes nettes\*
- 21,0 millions d'euros via des FPCI (hors parts non libérées) dont 3,3 millions d'euros de plus-values latentes nettes

\* Dans le cadre de la restructuration de la dette du groupe Bourbon, la Caisse Régionale s'est vu notamment attribuer des actions de la Société Phocéenne de Participation pour un montant de 33M€ provisionnées à 100%.

La Caisse Régionale détient également des actions en direct issus de la restructuration de dettes clientèles.

A travers la prise de risque sur les marchés actions, la Caisse Régionale se fixe un objectif de création de plus-values latentes sous contraintes des limites de risque définies précédemment.

Le suivi du Risque Action est inclus dans le calcul hebdomadaire et mensuel des allocations maximales de l'excédent de fonds propres (10% sur les marchés actions). De plus, les performances de chaque ligne exposée aux marchés actions sont suivies quotidiennement par le Front-Office au regard des seuils de stop alerte (-10% de contre-performance sur chaque ligne).

#### Actions d'autocontrôle

Dans le cadre du contrat de liquidité du Certificat Coopératif d'Investissement Crédit Agricole Alpes Provence, la Caisse Régionale détenait, au 30/06/2024, 4 210 titres sur 709 329 émis, soit 0,59%.

Dans le cadre de son programme de rachat, la Caisse Régionale a mis en place, depuis mai 2016, un mandat d'achat pour annulation de ses Certificats Coopératifs d'Investissement.

Dans le cadre de ce mandat, la Caisse Régionale a acheté 79339 titres dont 6394 sur l'année 2024 et a procédé à l'annulation de 69 146 titres dont 0 sur l'année 2024.

Le mandat d'achat en voie d'annulation a été conclu avec Kepler Cheuvreux le 01/04/2024 pour une durée de 1 an.

Le nombre de titres auto-détenus au 30/06/2024 s'élève à 14 403 soit 2,03% avec une limite à 10% fixée par le Conseil d'Administration.

### 3.3. Gestion du bilan

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 131 à 136 du Rapport Financier annuel 2023.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2024 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

#### 3.3.1. Risque de liquidité & financement

La Caisse Régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

##### Objectif et politique

L'objectif de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des laps de temps prolongés. Pour ce faire, le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Les indicateurs, les limites et les seuils d'alerte associés sont déclinés au sein de la Caisse Régionale. Ils sont suivis et calculés au sein de la Direction Financière, et font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole. Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) font ainsi l'objet d'un reporting mensuel transmis à la BCE.

##### Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité des entités du Groupe. Cependant, chaque Caisse Régionale doit respecter indépendamment les limites de risques concernant la liquidité fixée au niveau du Groupe

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads de refinancement sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Dans le respect des règles fixées par le Groupe, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale approuve le cadre de la gestion du risque de liquidité et fixe les limites des principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité de la Caisse Régionale.

## Gestion de la liquidité

Afin d'assurer la gestion du risque de liquidité, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme :

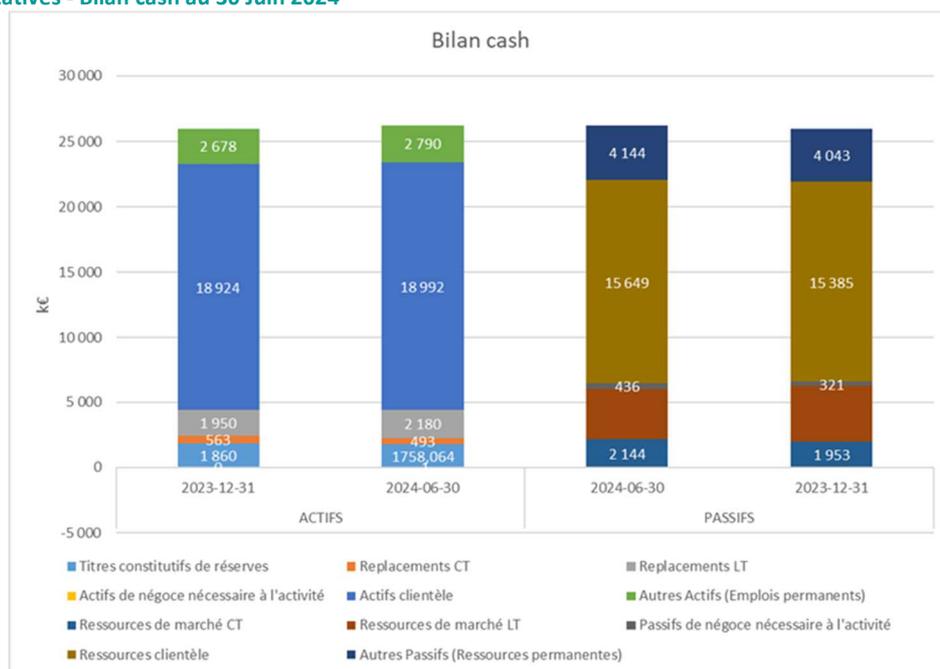
- des levées de dettes courtes Termes (Emprunt à l'Organe Central ou Emission de NEUCP)
- de la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins (Emprunt à l'Organe Central ou Emission de NEUMTN)
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;

Pluridisciplinaire et présidé par le Directeur Général, le Comité Financier valide les orientations de gestion (pilotage du programme de refinancement, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) sous contrainte de la Politique financière validée par le Conseil d'Administration.

## Données quantitatives - Bilan cash au 30 Juin 2024



Le bilan cash est décrit ici après compensation (nettings) de certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. L'excédent de ressources stables du bilan cash, appelé "Position en Ressources Stables", s'élève à 1737 millions d'euros. Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 109% au 30 juin 2024. Les ressources de marché long terme perdent 245 millions d'euros.

## Réserves de liquidités

Les réserves de liquidité atteignent 4 101 millions d'euros au 30 juin 2024 dont 2 683 M€ de créances éligibles au refinancement Banques centrales.

		Valeur de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE- garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	701
Poche 1a	Qualité de crédit de niveau 1	682
Poche 1b	Qualité de crédit de niveau 2	10
Poche 1c	Qualité de crédit de niveau 3	9
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	122
Poche 2a	Qualité de crédit de niveau 1	122
Poche 2b	Qualité de crédit de niveau 2	0
Poche 2c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 3	Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	353
Poche 3a	Qualité de crédit de niveau 1	195
Poche 3b	Qualité de crédit de niveau 2	77
Poche 3c	Qualité de crédit de niveau 3	81
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0
Poche 4a	Actions appartenant à un grand indice boursier	0
Poche 4b	Actions appartenant à un autre indice	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	145
Poche 5a	OPCVM monétaire	100
Poche 5b	OPCVM obligataire	43
Poche 5c	Autres OPCVM	1
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	0
Poche 6a	Qualité de crédit de niveau 1	0
Poche 6b	Qualité de crédit de niveau 2	0
Poche 6c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	89
Poche 7a	OPCVM monétaire	0
Poche 7b	OPCVM obligataire	7
Poche 7c	Autres OPCVM	82
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	8
Poche 9, 8c et 8d	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	2 683
<b>Total</b>	<b>Total Réserves</b>	<b>4 101</b>

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

### Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite de 100% depuis le 1er janvier 2018.

En M€ Au 30/06/2024	CRCA Alpes Provence
COUSSIN DE LIQUIDITE	134
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	1 363
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	109.81%

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribuée à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Le NSFR du 30/06/2024 n'est pas encore connu à la date de rédaction du rapport semestriel, au regard du planning de production de ce ratio.

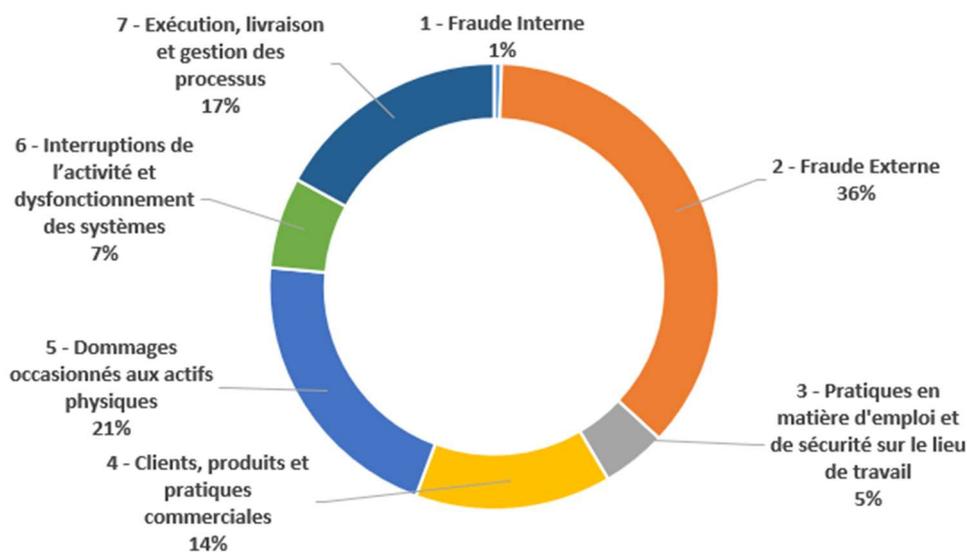
En l'état actuel des textes et de notre compréhension, la Caisse Régionale respecte les exigences du ratio NSFR.

### 3.4. Les risques opérationnels

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du Rapport Financier annuel 2023, pages 136 à 141.

La partie « 1.2.7.2 Exposition » du chapitre 5 du rapport financier annuel 2023, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

#### Répartition des pertes opérationnelles\* par catégorie de risques bâloise (2022 à juin 2024) :



\*Les pertes opérationnelles sont calculées en date comptables, en prenant en compte les pertes définitives hors Risques Frontière Crédit.

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la caisse régionale :

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, notamment sur la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, cavalerie, fraude aux prélèvements) et qui fait l'objet d'un suivi spécifique par le Desk Fraude,
- Des dommages accidentels (dégrad des eaux...) et des actes de vandalisme sur les biens immobiliers entraînant des coûts de réparation et de remise en état,
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (erreurs de saisie, défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties, défaut d'analyse des données...),
- Une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par le plan de remédiation Groupe des assurances para-bancaire CAMCA et le coût des frais de justice engendré par les assignations (montant brut avant récupération).

Pour rappel, des plans d'action correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la caisse régionale au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 200 000€ (processus dont les montants agrégés sont supérieurs à 200K€ sur un an glissant) a été mis en place et fait l'objet d'un reporting en Comité de Contrôle Interne et Comité des Risques Administrateurs.

En complément de la collecte, pour le calcul de l'Exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels, la méthodologie comprend l'ensemble des 17 scénarios étudiés selon la méthode avancée du groupe Crédit Agricole (AMA : Advanced Measurement Approach).

Au 30/06/2024, les exigences en Fonds Propres AMA + TSA (The Standard Approach) de la Caisse Régionale s'élèvent à 46.01 M€ et comprennent les add-on exigés par la BCE au titre des risques émergents et de la sévrisation de la diversification des risques à hauteur de 7.76M€.

### 3.5. Les risques juridiques

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques juridiques est décrit au sein du Rapport Financier annuel 2023, page 141. Le service juridique est rattaché à la direction financière depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Les risques juridiques en cours au 30 Juin 2024 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse Régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction des Risques sur la base des informations dont elle dispose.

Il convient de noter que le nombre d'assignations reçues est sous contrôle puisque le service juridique s'est vu délivrer 32 assignations depuis le 1er janvier 2024. Elles font systématiquement l'objet d'une analyse du risque judiciaire et d'un provisionnement adapté. Les provisions sont ensuite actualisées régulièrement lors de revues de portefeuille. Le montant global du stock s'élève à 5.1 millions d'euros au 30 juin 2024.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 27 avril 2017 la Caisse régionale Alpes Provence a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments développés sont sans fondement et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence est donc très confiante sur l'issue de cette procédure. Le Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence a débouté l'ADAM de ses demandes dans le dossier qui l'oppose au Crédit Agricole Alpes Provence et contre toutes les autres Caisses Régionales concernées. L'ADAM a interjeté appel de la décision du Tribunal Judiciaire. Nous sommes confiants sur l'issue de cette procédure.

À ce jour, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, n'a pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence.

### **3.6. Les risques de non-conformité**

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques de non-conformité est décrit au sein du Rapport financier 2023, pages 141 et 142. Les faits marquants du premier semestre 2024 ont été les suivants :

#### **Sanctions Internationales**

- Au 1er semestre 2024 l'élargissement du périmètre des personnes désignées par l'OFAC et la surveillance des différentes stratégies de contournement des programmes de sanctions ont été prises en compte dans le dispositif Sanctions du groupe. Ce dispositif est décliné et mis en œuvre par la CR.
- Au cours du mois de juin 2024 un nouveau programme de sanctions issu de l'UE à l'encontre d'Haiti a été déployé.

#### **Protection de la clientèle**

- La première étape de l'action de remédiation engagée sur un stock de produits d'assurance para bancaire, conjointement avec l'assureur du groupe concerné (CAMCA), a abouti au cours du 1er semestre 2024. Des actions sont prévues sur la suite de l'année afin de mieux informer les clients sur le détail des garanties offertes par ces contrats et faire évoluer l'offre existante dans cette gamme de produits.
- Le traitement des opérations de paiement contestées par nos clients s'est renforcé par un cadre procédural redéfini, des outils et des formations aux équipes opérationnelles en charge du traitement des réclamations client. Le groupe a par ailleurs élargi l'usage de l'authentification forte pour toute opération de paiement.

#### **Lutte contre le Blanchiment et Financement du terrorisme (LCB-FT)**

- La nouvelle version du questionnaire de lutte anti-blanchiment à destination de l'ACPR a été restituée au régulateur. Significativement plus dense et plus détaillée, elle renforce l'information du régulateur et a nécessité la mobilisation de nouveaux contributeurs à ce rapport réglementaire.
- La Caisse Régionale intensifie le programme de révision de la connaissance client (KYC) lancé depuis 2021. Ainsi, la qualité et la cohérence des données de connaissance client font l'objet d'un suivi renforcé. De nouveaux contrôles de 2ième degré sont notamment réalisés sur la qualité des données recueillies lors de la révision KYC des personnes morales, des entreprises individuelles ou des associations.

L'outil de monitoring des transactions clients a connu plusieurs évolutions dans le dispositif, en cohérence avec les évolutions de notre exposition aux risques.

# Comptes consolidés au 30/06/2024

Les états financiers consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## CADRE GENERAL

### Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la Loi Bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Elle a son siège social 25 chemin des trois Cyprès 13097 Aix en Provence, RCS 381 976 448 Aix en Provence, Code NAF 6419Z.

Son territoire d'activités couvre les départements des Hautes Alpes, des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

Sont rattachés au Crédit Agricole Alpes Provence :

- 73 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre,
- 2 filiales immobilières portant les actifs immobiliers d'exploitation de la Caisse Régionale : SNC CAAP Immo et SAS CAAP Immo Gestion
- la filiale CAAP Immo Invest exerçant une activité de gestion patrimoniale et foncière
- les 3 fonds dédiés CAP Régulier 1, CAP Régulier 2, CAP Régulier 3,
- la filiale SAS CAAP Création, intervenant sous forme de prise de participations en capital dans les projets innovants sur le territoire,
- les Sociétés Techniques de Titrisation représentant la quote part de la Caisse Régionale dans les FCT CA Habitat 2020, 2022 & 2024 issues des opérations de titrisation des créances habitat des caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020, mars 2022 & avril 2024.
- la filiale de capital risque Sofipaca. Elle mène des investissements minoritaires sur des opérations de développement et de transmission.
- 2 filiales nouvellement créées, CAAP transitions en décembre 2022 et CAAP Transitions Energétiques en avril 2023, portant les projets de transitions énergétiques sur le territoire de la caisse régionale

Toutes ces sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, excepté la filiale Sofipaca, intégrée par la méthode de la mise en équivalence.

Les Certificats Coopératifs (FR0000044323) émis par la Caisse Régionale Alpes Provence sont cotés sur la place de Paris.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts et produits assimilés	4.1	422 980	338 700
Intérêts et charges assimilées	4.1	(346 562)	(256 706)
Commissions (produits)	4.2	144 834	142 416
Commissions (charges)	4.2	(27 297)	(25 539)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 080	5 300
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(350)	1 054
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		5 430	4 246
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	63 028	49 610
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		56	(501)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		62 972	50 111
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.6	6 182	4 630
Charges des autres activités	4.6	(2 661)	(2 312)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>265 584</b>	<b>256 099</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(137 433)	(138 711)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(8 164)	(8 428)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>119 987</b>	<b>108 960</b>
Coût du risque	4.9	(18 010)	(21 277)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>101 977</b>	<b>87 683</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 367	3 505
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(219)	(22)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>103 125</b>	<b>91 166</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(10 865)	(9 986)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>92 260</b>	<b>81 180</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	1
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>92 261</b>	<b>81 179</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Résultat net</b>		<b>92 260</b>	<b>81 180</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	1 152	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	58 201	26 954
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>59 353</b>	<b>26 954</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(2 043)	(817)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>57 310</b>	<b>26 137</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	635	414
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	312	(1 238)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>947</b>	<b>(824)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(244)	212
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>703</b>	<b>(612)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>58 013</b>	<b>25 525</b>
			-
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>150 273</b>	<b>106 705</b>
Dont part du Groupe		150 273	106 704
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	1
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	-	22

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales		115 048	110 613
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	477 434	360 493
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		69 394	68 310
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		408 040	292 183
Instruments dérivés de couverture		478 075	420 926
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 972 916	1 878 688
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		151 130	159 595
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 821 786	1 719 093
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	23 046 653	22 914 187
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		3 269 023	3 209 514
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		18 842 724	18 810 691
<i>Titres de dettes</i>		934 906	893 982
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(438 081)	(348 544)
Actifs d'impôts courants et différés		115 759	109 197
Comptes de régularisation et actifs divers		226 944	201 298
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		40 662	39 295
Immeubles de placement	6.5	92 205	96 005
Immobilisations corporelles		104 584	103 647
Immobilisations incorporelles		69	1
Ecarts d'acquisition		-	-
<b>Total de l'Actif</b>		<b>26 232 268</b>	<b>25 885 806</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	68 460	65 686
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		68 460	65 686
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		77 490	105 336
Passifs financiers au coût amorti	6.4	21 799 159	21 669 886
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		12 093 404	12 195 691
<i>Dettes envers la clientèle</i>		9 037 648	8 812 952
<i>Dettes représentées par un titre</i>		668 107	661 243
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(12 142)	(6 607)
Passifs d'impôts courants et différés		13 243	941
Comptes de régularisation et passifs divers		913 141	808 088
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.7	74 960	74 271
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>22 934 311</b>	<b>22 717 601</b>

<b>Capitaux propres</b>	<b>3 297 957</b>	<b>3 168 205</b>
Capitaux propres part du Groupe	<b>3 297 423</b>	<b>3 167 604</b>
Capital et réserves liées	732 667	727 543
Réserves consolidées	1 972 857	1 882 034
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	499 638	441 626
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	92 261	116 402
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>535</b>	<b>601</b>
<b>Total du passif</b>	<b>26 232 268</b>	<b>25 885 806</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits pour le groupe Crédit Agricole Alpes Provence.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>103 125</b>	<b>91 166</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		8 164	8 428
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		12 188	21 356
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(1 367)	(3 505)
Résultat net des activités d'investissement		219	22
Résultat net des activités de financement		2 091	1 833
Autres mouvements		21 822	(14 330)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>43 117</b>	<b>13 804</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(83 397)	(367 212)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		135 915	102 704
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(138 531)	208 184
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		54 147	(181 993)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(7 411)	(6 816)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(39 277)</b>	<b>(245 133)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>106 965</b>	<b>(140 163)</b>
<b>Flux liés aux participations</b>		<b>(12 280)</b>	<b>(1 142)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>(3 397)</b>	<b>(1 979)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(15 677)</b>	<b>(3 121)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>		<b>(20 028)</b>	<b>(22 756)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>5 371</b>	<b>(40 200)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(14 657)</b>	<b>(62 956)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>76 631</b>	<b>(206 240)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>795 541</b>	<b>1 517 532</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		110 613	128 302
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		684 928	1 389 230
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>872 172</b>	<b>1 311 292</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		115 048	116 095
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		757 124	1 195 197
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>76 631</b>	<b>(206 240)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe Crédit Agricole Alpes Provence au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole Alpes Provence pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2023 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe Crédit Agricole Alpes Provence au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2024.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
<b>Amendement IAS 1</b> Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
<b>Amendement IAS 1</b> Présentation des états financiers Dettes non courantes avec covenants	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
<b>Amendement IFRS 16</b> Contrats de location Dette locative dans une opération de cession-bail	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
<b>Amendement IAS 7 / IFRS 7</b> Opérations d'affacturage	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non

### Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2024

#### Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif dans le Groupe
<b>IFRS 3</b> Paiements subordonnés à l'emploi continu pendant les périodes de transfert	29 avril 2024	Non
<b>IAS 27</b> Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels	30 janvier 2024	Non

### 1.2 Principes et méthodes comptables

#### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

- Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;

- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

## 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

### 2.1 Principales opérations de structure

#### ➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2024

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 27 mars 2024. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour un montant de 1,67 milliard d'euros. Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (61%) et établissements de crédit (39%)) pour un montant de 750 M€.

Dans le cadre de cette titrisation, les 39 Caisses régionales et LCL ont cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 1 665,75 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Elles ont souscrit pour 166,7 millions d'euros de titres subordonnés (pour les 2 parties de l'émission) et pour 750 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale Alpes Provence a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 24 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Elle a souscrit pour 10,8 millions d'euros de titres seniors et 2,4 millions d'euros de titres subordonnés.

### 2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2024

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Alpes Provence et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Alpes Provence dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas fait l'objet de variation significative (hors FCT 2024) par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2023.

### 2.3 Autres événements significatifs de la période

#### ➤ Pilier 2 - Globe

Les nouvelles règles fiscales internationales établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024.

Le premier exercice d'application de ces règles est l'exercice 2024.

Sur la base des dispositions de la Directive européenne adoptée fin 2022 et sa transposition dans les pays de l'union européenne, le Groupe a procédé à une estimation de l'impôt complémentaire GloBE au titre du 1er semestre 2024.

Compte tenu des résultats non matériels de cette estimation, le Groupe n'a pas prévu la comptabilisation d'un montant d'impôt complémentaire GloBE au 30 juin 2024.

En outre, conformément aux amendements à la norme IAS 12, publiés le 23 mai 2023 par l'IASB et adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés liés à la mise en œuvre des règles GloBE.

## **3 Risque de crédit**

### **3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

#### **➤ Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

**Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>894 425</b>	<b>(443)</b>	-	-	-	-	<b>894 425</b>	<b>(443)</b>	<b>893 982</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>894 425</b>	<b>(443)</b>	-	-	-	-	<b>894 425</b>	<b>(443)</b>	<b>893 982</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>41 428</b>	<b>(114)</b>	-	-	-	-	<b>41 428</b>	<b>(114)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	62 331	(121)	-	-	-	-	62 331	(121)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(20 903)	7	-	-	-	-	(20 903)	7	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>935 853</b>	<b>(557)</b>	-	-	-	-	<b>935 853</b>	<b>(557)</b>	<b>935 296</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	(390)		-	-	-	-	(390)		
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>935 463</b>	<b>(557)</b>	-	-	-	-	<b>935 463</b>	<b>(557)</b>	<b>934 906</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>55 387</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>55 387</b>	<b>(1)</b>	<b>55 386</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>55 387</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>55 387</b>	<b>(1)</b>	<b>55 386</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>38 483</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>38 483</b>	<b>(1)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	47 425	(1)	-	-	-	-	47 425	(1)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 942)	-	-	-	-	-	(8 942)	-	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>93 870</b>	<b>(2)</b>	-	-	-	-	<b>93 870</b>	<b>(2)</b>	<b>93 868</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	303 539		-	-	-	-	303 539		
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>397 409</b>	<b>(2)</b>	-	-	-	-	<b>397 409</b>	<b>(2)</b>	<b>397 407</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-	-	-	-	-		

(1) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>16 246 375</b>	<b>(40 315)</b>	<b>2 588 787</b>	<b>(127 724)</b>	<b>319 561</b>	<b>(175 993)</b>	<b>19 154 723</b>	<b>(344 032)</b>	<b>18 810 691</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>310 087</b>	<b>(20 856)</b>	<b>(335 819)</b>	<b>36 962</b>	<b>25 732</b>	<b>(12 656)</b>	-	<b>3 450</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(832 564)	3 502	832 564	(10 980)			-	(7 478)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 146 697	(24 411)	(1 146 697)	45 245			-	20 834	
Transferts vers Stage 3 (1)	(9 852)	70	(29 990)	3 071	39 842	(14 755)	-	(11 614)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	5 806	(17)	8 304	(374)	(14 110)	2 099	-	1 708	
<b>Total après transferts</b>	<b>16 556 462</b>	<b>(61 171)</b>	<b>2 252 968</b>	<b>(90 762)</b>	<b>345 293</b>	<b>(188 649)</b>	<b>19 154 723</b>	<b>(340 582)</b>	<b>18 814 141</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>163 150</b>	<b>3 808</b>	<b>(97 699)</b>	<b>(32 215)</b>	<b>(29 966)</b>	<b>10 874</b>	<b>35 485</b>	<b>(17 533)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 602 254	(13 297)	125 108	(14 675)			1 727 362	(27 972)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 409 864)	14 933	(222 807)	16 523	(22 113)	17 906	(1 654 784)	49 362	
Passages à perte					(7 839)	7 511	(7 839)	7 511	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	(14)	25	(14)	25	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 172		(34 063)		(15 245)		(47 136)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(29 240)	-	-	-	-	677	(29 240)	677	
<b>Total</b>	<b>16 719 612</b>	<b>(57 363)</b>	<b>2 155 269</b>	<b>(122 977)</b>	<b>315 327</b>	<b>(177 775)</b>	<b>19 190 208</b>	<b>(358 115)</b>	<b>18 832 093</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(924)		(642)		12 197		10 631		
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>16 718 688</b>	<b>(57 363)</b>	<b>2 154 627</b>	<b>(122 977)</b>	<b>327 524</b>	<b>(177 775)</b>	<b>19 200 839</b>	<b>(358 115)</b>	<b>18 842 724</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>159 590</b>	<b>(80)</b>	-	-	<b>5</b>	<b>(9 259)</b>	<b>159 595</b>	<b>(9 339)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>159 590</b>	<b>(80)</b>	-	-	<b>5</b>	<b>(9 259)</b>	<b>159 595</b>	<b>(9 339)</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(8 151)</b>	<b>(44)</b>	-	-	<b>(5)</b>	<b>9 259</b>	<b>(8 156)</b>	<b>9 215</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	67	-	-	-	(8 863)	-	(8 796)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	106 521	(46)	-	-	-	-	106 521	(46)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... Passages à perte	(114 739)	31	-	-	8 858	9 259	(105 881)	9 290
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(29)	-	-	-	-	-	(29)
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>151 439</b>	<b>(124)</b>	-	-	-	-	<b>151 439</b>	<b>(124)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	(309)	-	-	-	-	-	(309)	-
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>151 130</b>	<b>(124)</b>	-	-	-	-	<b>151 130</b>	<b>(124)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres dans ses comptes consolidés au 30/06/2024.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle**

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres dans ses comptes consolidés au 30/06/2024.

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 343 680</b>	<b>(6 139)</b>	<b>166 426</b>	<b>(6 490)</b>	<b>12 369</b>	<b>(1)</b>	<b>1 522 475</b>	<b>(12 630)</b>	<b>1 509 845</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>26 075</b>	<b>(2 002)</b>	<b>(26 075)</b>	<b>2 331</b>	-	-	-	-	<b>329</b>
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(44 137)	363	44 137	(636)			-	(273)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	70 212	(2 365)	(70 212)	2 967			-	602	
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>1 369 755</b>	<b>(8 141)</b>	<b>140 351</b>	<b>(4 159)</b>	<b>12 369</b>	<b>(1)</b>	<b>1 522 475</b>	<b>(12 301)</b>	<b>1 510 174</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(104 731)</b>	<b>1 042</b>	<b>(40 906)</b>	<b>(622)</b>	<b>(1 917)</b>	-	<b>(147 554)</b>	<b>420</b>	
Nouveaux engagements donnés (1)	357 860	(3 193)	23 794	(1 813)			381 654	(5 006)	
Extinction des engagements	(462 596)	4 645	(64 696)	4 162	-	-	(527 292)	8 807	
Passages à perte	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(410)	-	(2 971)	-	-	-	(3 381)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	5	-	(4)	-	(1 913)	-	(1 912)	-	
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 265 024</b>	<b>(7 099)</b>	<b>99 445</b>	<b>(4 781)</b>	<b>10 452</b>	<b>(1)</b>	<b>1 374 921</b>	<b>(11 881)</b>	<b>1 363 040</b>

(1) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

**Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements provisionnés		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>636 345</b>	<b>(6 735)</b>	<b>91 488</b>	<b>(25 127)</b>	<b>4 939</b>	<b>(1 612)</b>	<b>732 772</b>	<b>(33 474)</b>	<b>699 298</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(4 995)</b>	<b>(163)</b>	<b>4 995</b>	<b>(2 473)</b>	-	-	-	<b>(2 636)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(16 878)	408	16 878	(3 641)			-	(3 233)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	11 883	(571)	(11 883)	1 168			-	597	
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>631 350</b>	<b>(6 898)</b>	<b>96 483</b>	<b>(27 600)</b>	<b>4 939</b>	<b>(1 612)</b>	<b>732 772</b>	<b>(36 110)</b>	<b>696 662</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>175 144</b>	<b>(3 926)</b>	<b>(4 912)</b>	<b>4 417</b>	<b>258</b>	<b>196</b>	<b>170 490</b>	<b>687</b>	
Nouveaux engagements donnés (1)	304 848	(3 808)	11 785	(3 584)			316 633	(7 392)	
Extinction des engagements	(129 704)	2 948	(16 697)	11 581	(239)	196	(146 640)	14 725	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3 066)		(3 580)				(6 646)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	497	-	497	-	
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>806 494</b>	<b>(10 824)</b>	<b>91 571</b>	<b>(23 183)</b>	<b>5 197</b>	<b>(1 416)</b>	<b>903 262</b>	<b>(35 423)</b>	<b>867 839</b>

(1) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

### 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du groupe Crédit Agricole Alpes Provence au risque souverain sont les suivantes :

#### Activité bancaire

30/06/2024  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	28 165	28 165	-	28 165
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	9 825	9 825	-	9 825
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	42 727	334 940	377 667	(415)	377 252
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	9 504	9 504	-	9 504
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	580	36 090	36 670	-	36 670
<b>Total</b>	-	-	<b>43 307</b>	<b>418 524</b>	<b>461 831</b>	<b>(415)</b>	<b>461 416</b>

31/12/2023  (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	2 670	18 559	21 229	-	21 229
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	9 745	9 745	-	9 745
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	13 849	306 879	320 728	(1 190)	319 538
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	9 543	9 543	-	9 543
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	36 067	36 067	-	36 067
<b>Total</b>	-	-	<b>16 519</b>	<b>380 793</b>	<b>397 312</b>	<b>(1 190)</b>	<b>396 122</b>

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	286 377	243 481
Opérations avec les établissements de crédit	7 862	7 129
Opérations internes au Crédit Agricole	59 975	51 577
Opérations avec la clientèle	210 433	177 373
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	8 107	7 402
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 049	1 313
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	2 049	1 313
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	134 554	93 906
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>422 980</b>	<b>338 700</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(289 193)	(205 280)
Opérations avec les établissements de crédit	(10 007)	(15 400)
Opérations internes au Crédit Agricole	(220 110)	(170 970)
Opérations avec la clientèle	(45 641)	(11 327)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(13 435)	(7 583)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(57 021)	(51 094)
Autres intérêts et charges assimilées	(348)	(332)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(346 562)</b>	<b>(256 706)</b>

(1) dont 4 365 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2024 contre 4 761 milliers d'euros au 30 juin 2023

(2) dont 32 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2024 contre 29 milliers d'euros au 30 juin 2023

## 4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	495	(113)	382	364	(159)	205
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 117	(13 892)	225	15 469	(14 267)	1 202
Sur opérations avec la clientèle	6 457	(881)	5 576	6 336	(353)	5 983
Sur opérations sur titres	-	(34)	(34)	-	(40)	(40)
Sur opérations de change	171	(1)	170	170	(1)	169
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	240	-	240	416	-	416
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	123 180	(12 357)	110 823	119 502	(10 707)	108 795
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	174	(19)	155	159	(12)	147
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>144 834</b>	<b>(27 297)</b>	<b>117 537</b>	<b>142 416</b>	<b>(25 539)</b>	<b>116 877</b>

Les produits de commissions sont portés majoritairement par l'activité de banque de détail (Cf. note 5 Informations sectorielles).

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Dividendes reçus	938	585
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(710)	903
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(127)	635
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	5 135	4 058
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	840	624
Résultat de la comptabilité de couverture	(996)	(1 505)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>5 080</b>	<b>5 300</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2024			30/06/2023		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>(2 640)</b>	<b>2 618</b>	<b>(22)</b>	<b>29 601</b>	<b>(29 634)</b>	<b>(33)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	(4 137)	(1 118)	(5 255)	17 808	(14 099)	3 709
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 497	3 736	5 233	11 793	(15 535)	(3 742)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	<b>418</b>	-	<b>418</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	418	-	418
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>960 983</b>	<b>(961 957)</b>	<b>(974)</b>	<b>1 304 361</b>	<b>(1 306 251)</b>	<b>(1 890)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	438 401	(522 796)	(84 395)	687 530	(619 051)	68 479
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	522 582	(439 161)	83 421	616 831	(687 200)	(70 369)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>958 343</b>	<b>(959 339)</b>	<b>(996)</b>	<b>1 334 380</b>	<b>(1 335 885)</b>	<b>(1 505)</b>

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

### ➤ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à

taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

#### ➤ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### ➤ Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas constaté de déqualification de macrocouverture dans le cadre du 1er semestre 2024.

### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	56	(501)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	62 972	50 111
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>63 028</b>	<b>49 610</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Aucun actif n'a été décomptabilisé au cours du premier semestre 2024 dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Alpes Provence.

### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement (1)	1 737	819
Autres produits (charges) nets	1 784	1 499
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>3 521</b>	<b>2 318</b>

(1) Dont 642 milliers d'euros de plus value de cession suite à la vente de biens immobiliers par la Caisse Régionale

### 4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	(92 289)	(89 132)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(3 782)	(8 393)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(41 362)	(41 186)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(137 433)</b>	<b>(138 711)</b>

(1) Aucune nouvelle contribution au FRU sur 2024. Elle s'élevait à 3,8 millions € au 30/06/2023

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteurs divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 5 637 milliers d'euros au 30 juin 2024, affichant la même position qu'au 31 décembre 2023.

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(8 164)</b>	<b>(8 428)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(8 123)	(8 428)
Immobilisations incorporelles	(41)	-
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(8 164)</b>	<b>(8 428)</b>

(1) Dont 3 236 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2024 contre 3 696 milliers d'euros au 30 juin 2023

#### 4.9 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>(13 855)</b>	<b>(4 619)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(22 255)</b>	<b>5 454</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(43)	20
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(17 163)	4 271
Engagements par signature	(5 049)	1 163
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>8 400</b>	<b>(10 073)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	126
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 747	(7 120)
Engagements par signature	3 653	(3 079)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(134)</b>	<b>(16 731)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 259	38
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(9 589)	(16 777)
Engagements par signature	196	8
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>2 988</b>	<b>4</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>1 267</b>	<b>(21)</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>(9 734)</b>	<b>(21 367)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	(8 863)	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(352)	(299)
Récupérations sur prêts et créances	1 408	820
comptabilisés au coût amorti	1 408	820
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(14)	(35)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(455)	(396)
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(18 010)</b>	<b>(21 277)</b>

#### 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(219)</b>	<b>(22)</b>
Plus-values de cession	8	8
Moins-values de cession	(227)	(30)
<b>Résultat de cession sur participations consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(219)</b>	<b>(22)</b>

## 4.12 Impôts

### Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
Charge d'impôt courant	(15 732)	(12 975)
Charge d'impôt différé	4 867	2 989
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(10 865)</b>	<b>(9 986)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### Au 30 juin 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	101 758	25,83%	(26 284)
Effet des différences permanentes			16 807
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 101)
Effet de l'imposition à taux réduit			-
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(287)
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>10,68%</b>	<b>(10 865)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2024.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à -2 287 milliers d'euros.

#### Au 30 juin 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	87 661	25,83%	(22 643)
Effet des différences permanentes		-	10 881
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	-
Effet de l'imposition à taux réduit		-	-
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		-	1 772
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>11,39%</b>	<b>(9 986)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>635</b>	<b>414</b>
Ecart de réévaluation de la période	(8 214)	61
Transferts en résultat	8 807	501
Autres variations	42	(148)
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>312</b>	<b>(1 238)</b>
Ecart de réévaluation de la période	312	(1 238)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(244)</b>	<b>212</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>703</b>	<b>(612)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 152	-
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>58 201</b>	<b>26 954</b>
Ecart de réévaluation de la période	58 201	26 932
Transferts en réserves	-	22
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(2 043)</b>	<b>(817)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>57 310</b>	<b>26 137</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>58 013</b>	<b>25 525</b>
Dont part du Groupe	58 012	25 525
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	-

## 5 Informations sectorielles

Le Groupe Crédit Agricole Alpes Provence exerce principalement son activité dans le secteur de la banque de détail de proximité. Les tableaux de formation du résultat ne sont donc pas ventilés selon d'autres critères. Les autres activités du groupe (branche immobilière portée par la filiale CAAP Immo Invest, branche ENR par la filiale CAAP Transition, branche capital risque/développement par les filiales CAAP création et Sofipaca) n'a pas sur le premier semestre 2024 d'impact significatif dans le bilan et dans le résultat.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	69 394	68 310
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	408 040	292 183
Instruments de capitaux propres	13 278	12 542
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	394 762	279 641
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>477 434</b>	<b>360 493</b>
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 375 090 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2024 (contre 266 854 milliers d'euros au 31 décembre 2023)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	68 460	65 686
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>68 460</b>	<b>65 686</b>

### 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	151 130	67	(517)	159 595	25	(1 109)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 821 786	545 222	(13 204)	1 719 093	488 951	(15 134)
<b>Total</b>	<b>1 972 916</b>	<b>545 289</b>	<b>(13 721)</b>	<b>1 878 688</b>	<b>488 976</b>	<b>(16 243)</b>

#### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	43 307	-	(285)	16 519	24	(6)
Obligations et autres titres à revenu fixe	107 823	67	(232)	143 076	1	(1 103)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>151 130</b>	<b>67</b>	<b>(517)</b>	<b>159 595</b>	<b>25</b>	<b>(1 109)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>151 130</b>	<b>67</b>	<b>(517)</b>	<b>159 595</b>	<b>25</b>	<b>(1 109)</b>
Impôts sur les bénéfices		(20)	135		(6)	285
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>47</b>	<b>(382)</b>		<b>19</b>	<b>(824)</b>

## Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	10 751	-	-	10 751	-	-
Titres de participation non consolidés	1 811 035	545 222	(13 204)	1 708 342	488 951	(15 134)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 821 786</b>	<b>545 222</b>	<b>(13 204)</b>	<b>1 719 093</b>	<b>488 951</b>	<b>(15 134)</b>
Impôts sur les bénéfices		(15 829)	-		(14 084)	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>529 393</b>	<b>(13 204)</b>		<b>474 867</b>	<b>(15 134)</b>

### Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	-	(22)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>(22)</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En 2023, le groupe Crédit Agricole Alpes Provence a réalisé une moins-value de 22 milliers d'euros sur le titre The Bridge suite à sa liquidation judiciaire.

## 6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 269 023	3 209 514
Prêts et créances sur la clientèle	18 842 724	18 810 691
Titres de dettes	934 906	893 982
<b>Valeur au bilan</b>	<b>23 046 653</b>	<b>22 914 187</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	348 284	53 687
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	329 747	26 208
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	47 386	-
Prêts subordonnés	1 739	1 700
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>397 409</b>	<b>55 387</b>
Dépréciations	(2)	(1)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>397 407</b>	<b>55 386</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	428 672	669 262
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	2 442 944	2 484 866
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>2 871 616</b>	<b>3 154 128</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 269 023</b>	<b>3 209 514</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	16 577	15 708
Autres concours à la clientèle	19 026 538	18 976 731
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	606	607
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	32 788	63 830
Comptes ordinaires débiteurs	124 330	97 847
<b>Valeur brute</b>	<b>19 200 839</b>	<b>19 154 723</b>
Dépréciations	(358 115)	(344 032)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>18 842 724</b>	<b>18 810 691</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 842 724</b>	<b>18 810 691</b>

## Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	407 025	380 812
Obligations et autres titres à revenu fixe	528 438	513 613
<b>Total</b>	<b>935 463</b>	<b>894 425</b>
Dépréciations	(557)	(443)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>934 906</b>	<b>893 982</b>

## 6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	12 093 404	12 195 691
Dettes envers la clientèle	9 037 648	8 812 952
Dettes représentées par un titre	668 107	661 243
<b>Valeur au bilan</b>	<b>21 799 159</b>	<b>21 669 886</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	3 478	13 035
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	6	10 417
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	47 369	-
<b>Total</b>	<b>50 847</b>	<b>13 035</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	12 042 557	12 182 656
<b>Total</b>	<b>12 042 557</b>	<b>12 182 656</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 093 404</b>	<b>12 195 691</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	6 173 071	6 192 440
Comptes d'épargne à régime spécial	75 148	70 638
Autres dettes envers la clientèle	2 789 429	2 549 874
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 037 648</b>	<b>8 812 952</b>

## Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	585 859	589 680
Emprunts obligataires	82 248	71 563
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>668 107</b>	<b>661 243</b>

## 6.5 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2024
Valeur brute	103 312	-	479	(3 395)	-	-	100 396
Amortissements et dépréciations	(7 307)	-	(1 271)	387	-	-	(8 191)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>96 005</b>	-	<b>(792)</b>	<b>(3 008)</b>	-	-	<b>92 205</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	86 669	-	20 968	(4 325)	-	-	103 312
Amortissements et dépréciations	(5 114)	-	(2 193)	-	-	-	(7 307)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>81 555</b>	-	<b>18 775</b>	<b>(4 325)</b>	-	-	<b>96 005</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 6.6 Ecarts d'acquisition

Aucun écart d'acquisition n'est constaté dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Alpes Provence.

## 6.7 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	30/06/2024
Risques sur les produits épargne-logement	4 703	-	-	-	(1 464)	-	-	3 239
Risques d'exécution des engagements par signature	46 104	-	59 267	-	(58 067)	-	-	47 304
Risques opérationnels	1 990	-	-	(317)	(372)	-	-	1 301
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 214	-	2 340	(75)	-	-	(370)	7 109
Litiges divers	8 870	-	462	(38)	(405)	-	-	8 889
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 390	-	1 260	(318)	(1 214)	-	-	7 118
<b>TOTAL</b>	<b>74 271</b>	-	<b>63 329</b>	<b>(748)</b>	<b>(61 522)</b>	-	<b>(370)</b>	<b>74 960</b>

(1) Sur le premier semestre 2024, la provision relative à l'engagement de retraite comptabilisée selon la norme IAS 19 a été réévaluée conformément au principe Groupe suite à l'évolution du taux iboxx. Cela a eu pour effet d'impacter favorablement (370 milliers d'euros) les régimes excédentaires, comptabilisés à l'actif (Cf. Rapport Financier 2023, page 267-268)

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Risques sur les produits épargne-logement	9 157	-	-	-	(4 454)	-	-	4 703
Risques d'exécution des engagements par signature	39 254	-	85 337	-	(78 487)	-	-	46 104
Risques opérationnels	2 532	-	998	(224)	(1 316)	-	-	1 990
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 845	-	598	(1 006)	(581)	-	2 358	5 214
Litiges divers	10 065	-	1 332	(330)	(2 197)	-	-	8 870
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 516	-	2 613	(773)	(2 966)	-	-	7 390
<b>TOTAL</b>	<b>73 369</b>	-	<b>90 878</b>	<b>(2 333)</b>	<b>(90 001)</b>	-	<b>2 358</b>	<b>74 271</b>

## ➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Depuis le second semestre 2023, la stabilisation des niveaux de taux a permis la fin du gel de la provision décidée en 2022. La composante engagement est désormais prépondérante et représente 82% de la provision au T2 2024 pour le groupe Crédit Alpes Provence.

Le calcul de la provision de la composante engagement prend en compte des paramètres qui ont été fixés à dire d'expert pour les générations PEL à 2.5%, 2%, 1.5% et 1% : le coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt et le taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL. Ces paramètres ont été fixés à dire d'expert dans la mesure où l'historique à notre disposition qui aurait permis leur évaluation ne reflète pas les conditions actuelles.

Une hausse de 0.1% du coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une hausse de la provision de 6,6% pour la Caisse régionale. Une baisse de 0.1% du taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une baisse de la provision de 17,9% pour la Caisse régionale.

## 6.8 Dettes subordonnées

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas de dettes subordonnées dans ses comptes consolidés au 30 juin 2024.

## 6.9 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2024

Au 30 juin 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2024	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>709 329</b>	<b>10%</b>	
Dont part du Public	694 926	9%	
Dont part autodétenue	14 403	0%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 873 852</b>	<b>25%</b>	
Dont part Sacam Mutualisation	1 873 852	25%	
<b>Parts sociales</b>	<b>4 869 208</b>	<b>65%</b>	<b>100%</b>
Dont 73 Caisses Locales	4 869 186	65%	100%
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	21		
Dont Sacam Mutualisation	2		
<b>Total</b>	<b>7 452 389</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 113 649 milliers d'euros.

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2023, l'Assemblée générale du 26/03/2024 du groupe Crédit Agricole Alpes Provence a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 3,72 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	3,74	3,32	0,49
2020	1,63	1,63	0,37
2021	3,31	3,31	0,34
2022	4,07	4,07	0,41
2023	3,72	3,72	0,58

### Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 25 638 milliers d'euros en 2024 contre 22 260 milliers d'euros en 2023.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 304 086</b>	<b>2 268 557</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 399 921</b>	<b>1 522 475</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	25 000	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 374 921	1 522 475
<b>Engagements de garantie</b>	<b>903 415</b>	<b>746 082</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	629	15 876
Engagements d'ordre de la clientèle	902 786	730 206
<b>Engagements sur titres</b>	<b>750</b>	<b>-</b>
Titres à livrer	750	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>7 394 960</b>	<b>7 312 729</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>22 124</b>	<b>18 359</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	22 124	18 359
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>7 372 836</b>	<b>7 294 370</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	1 077 552	1 103 256
Engagements reçus de la clientèle	6 295 284	6 191 114
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à recevoir	-	-

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	7 802 068	7 558 130
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension (1)	47 369	-
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>7 849 437</b>	<b>7 558 130</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension (1)	47 386	-
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>47 386</b>	<b>-</b>

(1) Opération de repo & reverse repo réalisée sur le premier semestre 2024 dans le cadre de la gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Alpes Provence

Au 30 juin 2024, le groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2024, le groupe Crédit Agricole Alpes Provence a apporté 7 849 437 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 558 130 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Crédit Agricole Alpes Provence a apporté :

- 2 232 475 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 096 120 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ;
- 232 762 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 221 146 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ;
- 5 336 830 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 5 240 865 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

## 8 Reclassements d'instruments financiers

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas opéré sur le premier semestre 2024 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>69 394</b>	-	<b>69 394</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	69 394	-	69 394	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>408 040</b>	<b>282 881</b>	<b>31 964</b>	<b>93 195</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>13 278</b>	-	<b>2 498</b>	<b>10 780</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>394 762</b>	<b>282 881</b>	<b>29 466</b>	<b>82 415</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	436	-	-	436
Titres de dettes	394 326	282 881	29 466	81 979
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 972 916</b>	<b>150 977</b>	<b>1 802 333</b>	<b>19 606</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 821 786	-	1 802 333	19 453
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	151 130	150 977	-	153
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>478 075</b>	-	<b>478 075</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 928 425</b>	<b>433 858</b>	<b>2 381 766</b>	<b>112 801</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>68 310</b>	-	<b>68 310</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	68 310	-	68 310	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>292 183</b>	<b>179 219</b>	<b>32 421</b>	<b>80 543</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>12 542</b>	-	<b>2 039</b>	<b>10 503</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>279 641</b>	<b>179 219</b>	<b>30 382</b>	<b>70 040</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	436	-	-	436
Titres de dettes	279 205	179 219	30 382	69 604
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 878 688</b>	<b>159 440</b>	<b>1 702 398</b>	<b>16 850</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 719 093	-	1 702 397	16 696
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	159 595	159 440	1	154
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>420 926</b>	-	<b>420 926</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 660 107</b>	<b>338 659</b>	<b>2 224 055</b>	<b>97 393</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>68 460</b>	-	<b>68 460</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	68 460	-	68 460	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>77 490</b>	-	<b>77 490</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>145 950</b>	-	<b>145 950</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>65 686</b>	-	<b>65 686</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	65 686	-	65 686	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>105 336</b>	-	<b>105 336</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>171 022</b>	-	<b>171 022</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

### Changements de modèles de valorisation

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas opéré de changement de modèle de valorisation sur le premier semestre 2024.

## 9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>97 393</b>	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(778)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(721)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(57)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	17 810	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(1 624)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2024)</b>	<b>112 801</b>	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 <i>(en milliers d'euros)</i>	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
		Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle			Titres de dettes	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>10 503</b>	-	<b>436</b>	<b>69 604</b>	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(587)	-	-	(132)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(587)	-	-	(132)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	969	-	-	14 027	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(105)	-	-	(1 520)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2024)</b>	<b>10 780</b>	-	<b>436</b>	<b>81 979</b>	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3  (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>16 850</b>	<b>154</b>	-
Gains /pertes de la période (1)	(57)	(2)	-
Comptabilisés en résultat	-	(2)	-
Comptabilisés en capitaux propres	(57)	-	-
Achats de la période	2 814	-	-
Ventes de la période	-	1	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2024)</b>	<b>19 453</b>	<b>153</b>	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>(778)</b>
Comptabilisés en résultat	(721)
Comptabilisés en capitaux propres	(57)

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne valorise pas de passifs financiers à la juste valeur selon le niveau 3 dans ses comptes consolidés au 30 juin 2024.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

### 9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

Les valeurs comptables de ces instruments financiers incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, leur valeur comptable inclut la juste valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de juste valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur la durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation, notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2024 s'élève à 935 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 891 millions d'euros, soit une moins-value latente de 44 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 894 et 874 millions d'euros, soit une moins-value latente de 20 millions d'euros.

## 10 Parties liées

### - Relations Caisses Locales - Caisse Régionale

Les 73 Caisses Locales détiennent 4 869 186 parts sociales sur le capital de la Caisse Régionale pour un montant global de 74 millions d'euros. Le montant des comptes courants bloqués à la Caisse Régionale s'élève à 396 millions d'euros au 30 juin 2024.

### - Relations Filiales immobilières - Caisse Régionale

Le pôle immobilier de la Caisse Régionale se structure autour de trois entités :

(a) SAS CAAP Immo Invest : entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale courant 2019, elle a été créée en décembre 2018 avec un capital initial de 10 mille euros. Plusieurs augmentations successives de capital (entre 2019 et juin 2024) l'ont amené à 139 millions d'euros au 30 juin 2024. Il est entièrement détenu par la Caisse Régionale. Elle a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier.

(b) CAAP Immo Gestion gère les biens d'exploitation de la Caisse Régionale. Elle est détenue par la Caisse Régionale et le montant de cette participation consolidée s'élève à 62,6 millions d'euros. De plus, la Caisse Régionale a consenti des avances en compte courant d'associé à sa filiale Caap Immo Gestion à hauteur de 30 millions d'euros.

(c) CAAP Immo : cette filiale consolidée est détenue par CAAP Immo Gestion pour 38,2 millions d'euros. Elle gère également une partie des biens d'exploitation de la caisse régionale.

### - Relations Fonds Dédié CAP Régulier 1 - Caisse Régionale

Créé en avril 2006, le capital du Fonds dédié CAP Régulier s'élève à 83,03 millions d'euros au 30 juin 2024, dont 83,02 millions d'euros détenus par la Caisse Régionale.

### - Relations Fonds Dédié CAP Régulier 2 - Caisse Régionale

Créé en Juin 2010, le capital du fonds dédié Cap Régulier 2 s'élève à 30 millions d'euros, dont 29,98 millions d'euros détenus par la Caisse Régionale Alpes Provence.

### - Relations Fonds Dédié CAP Régulier 3 - Caisse Régionale

Créé en Juillet 2014, le capital du fonds dédié CAP Régulier 3 s'élève à présent à 46,7 millions d'euros après une augmentation de capital de 16,7 millions d'euros intervenue sur l'exercice 2021. Elle a été entièrement souscrite par la Caisse Régionale Alpes

Provence. Le capital est détenu à plus de 99% par la Caisse Régionale Alpes Provence.

- **Relations SAS CAAP Création - Caisse Régionale**

La SAS Caap Création a été créée en Novembre 2005, avec un capital social initial de 0,7 millions d'euros majoritairement détenu par la Caisse Régionale. Son objet est la prise de participation en capital dans les entreprises porteuses de projets innovants sur le territoire.

Après plusieurs augmentations de capital (2016, 2019 & 2023), le capital a été porté à 23,5 millions d'euros. Au 30 juin 2024, il reste 10 millions d'euros de capital à libérer.

La SAS CAAP Création est détenue à 100% par la Caisse Régionale.

Au 30 juin 2024, la valorisation du portefeuille titres de la SAS Caap Création s'élève à 8 millions d'euros.

- **Relations CAAP Transitions - Caisse Régionale**

La SAS CAAP Transitions a été créée en décembre 2022 par la Caisse Régionale Alpes Provence, unique actionnaire, avec un capital de 0,1 million d'euro. Une augmentation de capital de 11,6 millions d'euros sur le premier semestre 2024 est venu le porter à 11,7 millions d'euros.

Son objet est de porter des projets d'investissement dans la transition énergétique, notamment dans les énergies renouvelables (ENR).

Au 30 juin 2024, le montant des investissements pris par la SAS CAAP Transitions s'élève à 60 millions d'euros.

- **Relations SA Sofipaca - Caisse Régionale**

La SA Sofipaca est conjointement détenue avec la Caisse Régionale Provence Cote d'Azur. Elle est dotée d'un capital de 41,7 millions d'euros au 30 juin 2024 suite au paiement en action du dividende versé au titre de l'exercice 2023.

Son objet est la prise de participation en capital sur des investissements minoritaires sur des opérations de développement et de transmission.

Au 30 juin 2024, la valorisation des participations prises par la SA Sofipaca s'élève à 58,7 millions d'euros.

- **Relations Fonds commun de titrisation CA Habitat 2020, 2022 & 2024**

Voir note 2.1 Principales opérations de structure.

## 11 Événements postérieurs au 30 juin 2024

Aucun événement postérieur à la date de clôture et nécessitant des ajustements n'est intervenu.



KPMG SA  
480 avenue du Prado  
13008 Marseille



Mazars  
109 rue Tête d'Or  
69451 Lyon Cedex

# Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
intermédiaires résumés 2024

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024  
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence  
25 chemin des Trois Cyprès – 13097 Aix-en-Provence Cedex 2



KPMG SA  
480 avenue du Prado  
13008 Marseille



Mazars  
109 rue Tête d'Or  
69451 Lyon Cedex

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence**

25 chemin des Trois Cyprès – 13097 Aix-en-Provence Cedex 2

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés 2024**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Les Commissaires aux comptes,

Marseille, le 1er août 2024

KPMG S.A.

Lyon et Marseille, le 1er août 2024

Forvis Mazars

DocuSigned by:  
  
A577C52C83964D7...

Pierre-Laurent Soubra  
Associé

DocuSigned by:  
  
6D723299586740F...

Emmanuel Charnavel  
Associé

Signé par :  
  
48158011184B471...

Arnaud Latrace  
Associé

## CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE

Société coopérative à capital variable régie par les dispositions du livre V du code monétaire et financier au capital de 113 648 932,25 €.

Siège social : 25, chemin des trois cyprès, 13097 Aix en Provence Cedex 2

381 976 448 R.C.S. Aix en Provence

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231

# Attestation du responsable de l'information financière semestrielle

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

## Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

Monsieur Laurent Fromageau, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence

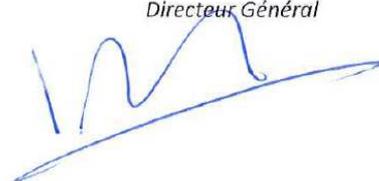
### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale Alpes Provence et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,

Et, que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Aix en Provence le 26 juillet 2024

Laurent Fromageau  
Directeur Général

A blue ink signature of Laurent Fromageau, written in a cursive style, positioned below the printed name and title.